

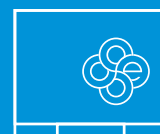
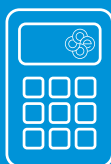
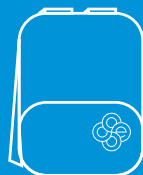
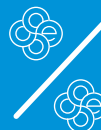
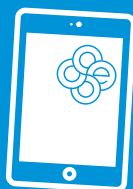
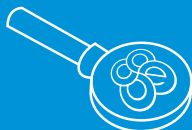
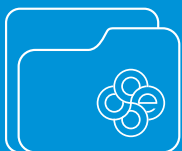
CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

Rapport annuel
de gestion

2024-2025



Québec 



Rapport annuel de gestion 2024-2025

Conseil supérieur de l'éducation

La reproduction de ce document est autorisée à des fins éducatives ou pour les besoins de recherche, à condition que l'extrait ou l'intégralité du document soit reproduit sans modification. La mention de la source est obligatoire. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec, qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Vous pouvez obtenir cette autorisation en formulant une demande au Conseil supérieur de l'éducation à l'adresse suivante : conseil@cse.gouv.qc.ca

Pour consulter ce document, visitez l'adresse www.cse.gouv.qc.ca ou, pour en obtenir une copie papier, communiquez avec le Conseil supérieur de l'éducation :

par téléphone au 418 643-3850 (boîte vocale);

par courrier électronique à conseil@cse.gouv.qc.ca

par la poste :

1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Québec (Québec) G1V 5B2

Ce rapport a été produit par le [Conseil supérieur de l'éducation](#).
Pour obtenir de l'information complémentaire sur cet organisme,
composez le 418 643-3850 ou consultez le site Web, à www.cse.gouv.qc.ca.

Coordination et rédaction

Patricia Faucher

Collecte et analyse de données

Hermann Enomana

Révision linguistique

Syn-Texte

Comment citer cet ouvrage :

Conseil supérieur de l'éducation (2025). *Rapport annuel de gestion 2024-2025*, Québec, Le Conseil, 82 p.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-00989-9 (version imprimée)

978-2-555-00990-5 (version électronique)

ISSN : 1711-1722 (version imprimée)

1719-0622 (version PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2025**

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épiciène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.



Ce document est imprimé sur du papier entièrement fait de fibres recyclées postconsommation.

Message de la présidente

Monsieur Bernard Drainville
Ministre de l'Éducation

Madame Pascale Déry
Ministre de l'Enseignement supérieur

Hôtel du parlement
Québec

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,



C'est avec le sentiment du devoir accompli que je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration publique*. Ce document administratif énonce la mission de notre organisme ainsi que ses valeurs. Il présente également les principales réalisations et activités accomplies durant la période se terminant le 31 mars 2025.

L'année financière qui vient de se terminer fut fort productive, autant du point de vue du nombre de publications diffusées et d'événements organisés par le Conseil, que des collaborations réalisées à la fois au Québec et à l'international. Tous ces efforts s'accompagnent de résultats concrets et exceptionnels, que vous serez en mesure de constater à la lecture de ce rapport.

Mentionnons tout d'abord les travaux des instances du Conseil, qui furent marqués par la publication d'une diversité d'avis d'initiative et d'autres rapports produits par l'organisme. En effet, les activités des commissions affiliées à l'enseignement obligatoire ont mené à trois lancements d'avis en mode virtuel. Le premier porte sur la collaboration entre l'école, la famille et la communauté en vue d'assurer le bien-être des enfants. Le deuxième s'intéresse aux pratiques à mettre en avant pour soutenir la motivation et l'engagement des élèves au secondaire envers leur parcours scolaire. Le troisième traite de la mise en place d'un cadre national de qualification pour reconnaître, comparer et soutenir le développement des compétences au Québec. S'ajoutent à ces avis deux rapports : le premier, déposé à l'Assemblée nationale, porte sur l'état et les besoins de l'éducation 2023-2025, dans lequel le Conseil pose un regard unique sur la complexité croissante du système éducatif québécois au fil des ans; le second analyse l'offre de la formation à distance et son incidence sur les étudiantes et les étudiants des universités.

Dans un autre ordre d'idées, je me réjouis de la mise en œuvre de certaines recommandations formulées dans nos travaux. Par exemple, la transformation de la quatrième année du baccalauréat en enseignement en un internat rémunéré dans certains programmes universitaires concorde avec le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2021-2023 sur les différentes voies d'accès à la profession enseignante. La création, en août 2024, d'une instance de concertation nationale sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur découle directement d'une recommandation du rapport conjoint du Conseil supérieur de l'éducation et de la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST), portant sur les enjeux pédagogiques et éthiques soulevés par les usages de l'IA générative en enseignement supérieur.

De plus, le Conseil a organisé deux événements dans le contexte du 60^e anniversaire de sa création. Tenue en avril 2024, l'assemblée plénière avait comme objectif d'explorer la façon dont le futur Conseil de l'enseignement supérieur pourra contribuer à l'écosystème postsecondaire. Lors de cet

événement phare du Conseil, des comparaisons entre des organismes-conseils actuels et passés ont permis d'enrichir substantiellement les connaissances des membres et du personnel du Conseil, en vue de la mise en place du futur Conseil voué à l'enseignement supérieur à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation* (L.Q., 2023, ch. 32).

En décembre 2024, l'événement soulignant la création du Conseil et intitulé « Garant du passé et porteur d'avenir » a donné l'occasion aux membres bénévoles et au personnel de la permanence d'échanger pendant une demi-journée et de réfléchir collectivement aux façons de poser un regard sur le continuum éducatif au Québec.

Nous ne pouvons passer sous silence le fait que la période couverte par le présent rapport a été plus que jamais auparavant marquée par un sujet qui demeurera d'actualité pour les années à venir : l'intelligence artificielle. Ainsi, le rapport conjoint avec la CEST sur l'utilisation judicieuse de l'intelligence artificielle générative dans les collèges et les universités du Québec, diffusé en avril 2024, a entraîné des retombées concrètes. Par exemple, j'ai été invitée à présenter ce rapport à Rabat, au Maroc, en mai 2024, lors du séminaire international du Réseau européen des conseils de l'Éducation (EUNEC). En juin 2024, aux bureaux de la représentante du gouvernement du Québec à la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, j'ai présenté ce même rapport, ce qui m'a valu d'être invitée à prendre la parole en septembre lors de la 2^e édition de la Semaine de l'apprentissage numérique de l'UNESCO. Dans cette foulée, l'UNESCO a sollicité le Conseil en vue de collaborer au **Référentiel de compétences en IA pour les apprenants**, rendu public en différentes langues à l'automne dernier. Le Conseil a ensuite été invité à réviser la version en français des deux référentiels de compétences en intelligence artificielle destinés respectivement aux apprenants et aux enseignants. En octobre 2024, j'ai également exposé ces travaux lors d'un entretien avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), puis lors des 4^e Assises Internationales de la Francophonie Scientifique, événement annuel majeur de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Ainsi, le Conseil supérieur de l'éducation a pu, à maintes occasions au cours de l'année 2024-2025, démontrer son agilité, sa capacité d'adaptation et sa pertinence.

Pour conclure, ma priorité pour la prochaine année sera d'accompagner et de soutenir mon équipe en vue de la transformation du Conseil supérieur de l'éducation en Conseil de l'enseignement supérieur pour l'amener à contribuer de façon optimale à l'écosystème éponyme. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour réitérer que le futur Conseil réalisera tout mandat qui lui sera confié, et ce, avec la même rigueur, impartialité et ouverture dont le Conseil actuel a fait preuve depuis 60 ans.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre et Madame la Ministre, mes salutations les plus cordiales.

La présidente,



Monique Brodeur

Québec, septembre 2025

Déclaration attestant la fiabilité des données

À titre de présidente du Conseil supérieur de l'éducation, je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.

La présidente,

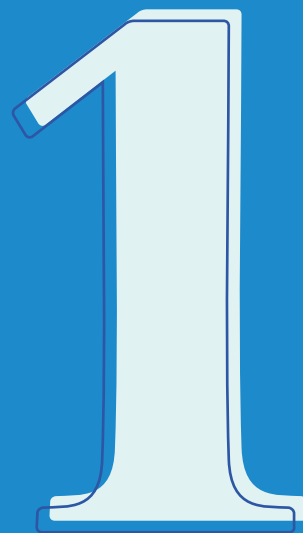
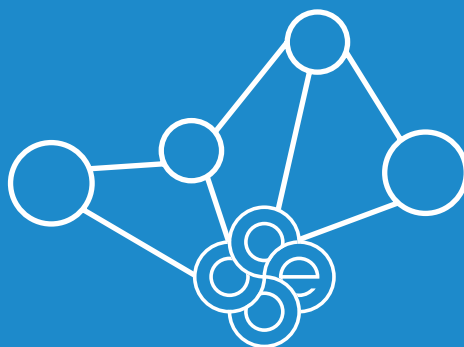
A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Monique Brodeur', written in a cursive style.

Monique Brodeur

Québec, septembre 2025

Table des matières

1. L'organisation	1
1.1 L'organisation en bref	2
1.2 Le Conseil au 31 mars 2025	10
1.3 Les réalisations et quelques statistiques en 2024-2025	11
1.4 Les faits saillants	13
2. Les résultats	23
2.1 Plan stratégique	24
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	24
3. Les rapports d'activités	25
3.1 Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation	26
3.2 Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire	28
3.3 Commission de l'enseignement secondaire	30
3.4 Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial	32
3.5 Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires	34
3.6 Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue	35
3.7 Comité interordres de la relève étudiante	37
3.8 Comité sur l'éducation autochtone	38
3.9 Rapport adopté par la table du Conseil	39
3.10 Collaboration avec un autre organisme consultatif public	40
4. Les ressources utilisées	41
4.1 Utilisation des ressources humaines	42
4.2 Utilisation des ressources financières	45
4.3 Utilisation des ressources informationnelles	46
5. Les annexes — Autres exigences	47
5.1 Gestion des effectifs	48
5.2 Développement durable	50
5.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	52
5.4 Accès à l'égalité en emploi	54
5.5 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics	56
5.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	61
5.7 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	63
5.8 Égalité entre les femmes et les hommes	65
5.9 Publications du Conseil en 2024-2025	66
5.10 Loi du Conseil supérieur de l'éducation	67
5.11 Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation au 31 mars 2025	73
5.12 Liste des membres du Conseil et de ses commissions et comités	74



L'organisation

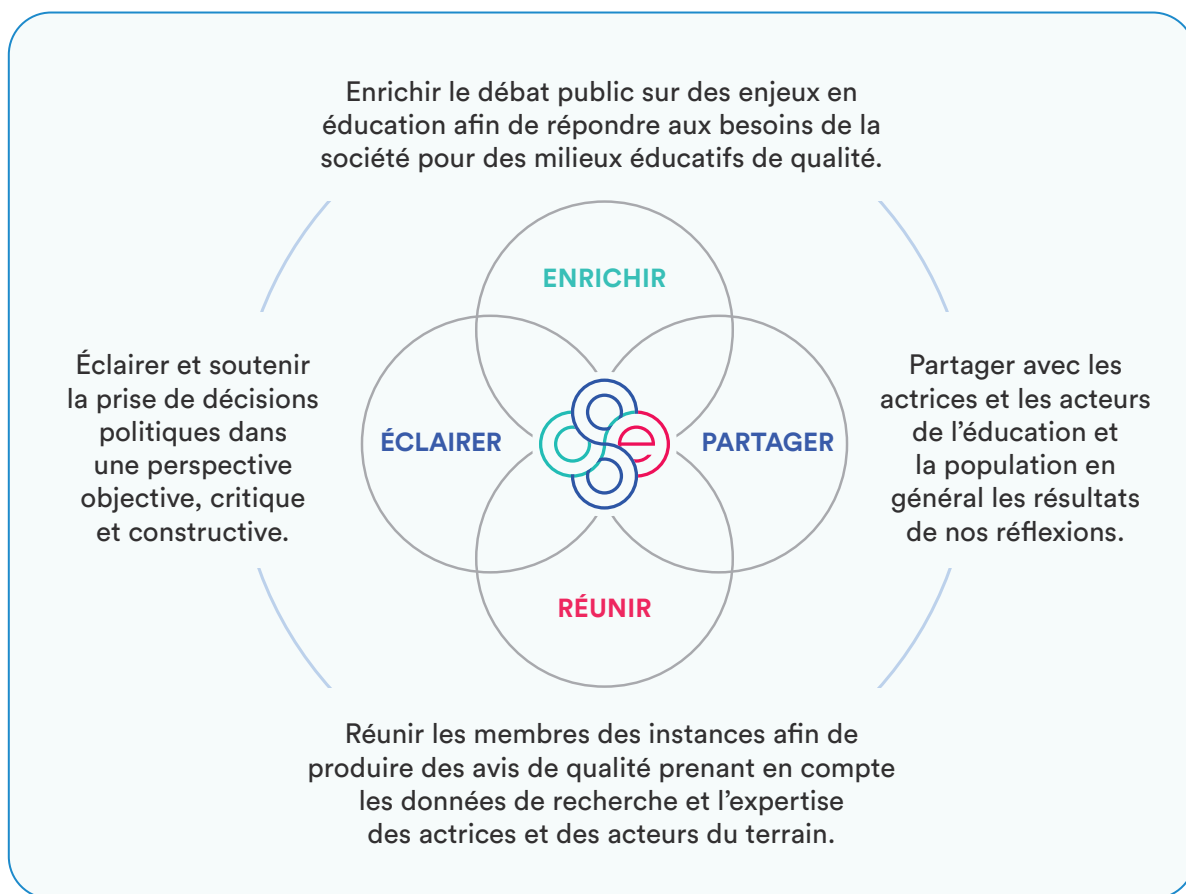
1.1 L'organisation en bref

Créé en 1964, le Conseil supérieur de l'éducation a pour mission **de collaborer avec le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur** et de les **conseiller sur toute question relative à l'éducation**. Le Conseil informe ainsi les ministres de l'état et des besoins de l'éducation au Québec, sur la base d'une réflexion rigoureuse alimentée par la recherche, par la consultation d'expertes, d'experts, d'actrices et d'acteurs de l'éducation de même que par les délibérations démocratiques de ses membres. Il conseille également les ministres quant aux changements à apporter dans le système éducatif à moyen et à long terme, et quant à certaines modifications réglementaires. Ce faisant, le Conseil assure à la population un droit de regard et un pouvoir d'influence sur les interventions de l'État en matière d'éducation, et accomplit sa mission par l'exercice de trois fonctions complémentaires : politique, démocratique et éducative.

Par sa **fonction politique**, le Conseil donne des avis et propose des orientations aux ministres pour les éclairer dans leurs choix. Il offre une vision nuancée et réaliste de ce qui est souhaitable à court, à moyen et à long terme.

Par sa **fonction démocratique**, le Conseil favorise le rapprochement entre la population, les autorités et les parties prenantes de l'éducation : le personnel enseignant, les parents, les élèves, la population étudiante, le personnel de l'éducation ainsi que les autres actrices et acteurs concernés. Ce sont 84 personnes qui contribuent, par leur engagement citoyen et bénévole, à la réflexion et aux travaux du Conseil et de ses instances. Cette fonction démocratique s'exerce aussi grâce aux consultations que mène le Conseil auprès de la population et de différentes personnes s'intéressant à l'éducation.

Enfin, par sa **fonction éducative**, le Conseil propose des valeurs, des principes, des analyses et des savoirs basés sur des données rigoureuses et des pistes d'action à ses commissions, à ses comités et à ses groupes de travail, pour délibération et approfondissement. De plus, il porte une attention particulière à la diffusion et au partage des résultats de ses travaux avec les parties prenantes de l'éducation et la population en général, dans le but de contribuer aux débats publics en matière d'éducation et d'exercer son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales ainsi qu'auprès de la société civile.



Le Conseil peut se **prononcer sur toute question qui touche à l'éducation**, dans tous les ordres et secteurs d'enseignement, depuis la maternelle jusqu'à l'université, y compris à l'éducation des adultes et à la formation continue tout au long et au large de la vie, ainsi que l'enseignement, la recherche, la mobilisation des connaissances et les services à la collectivité à l'enseignement supérieur.

L'approche systémique qu'il a adoptée intègre la dimension sociale de l'éducation. Il exerce ainsi **un rôle stratégique et rassembleur** quant à la vision de l'éducation au Québec et demeure le point de rencontre entre les différentes parties prenantes dans ce domaine. Il a aussi pour objectif de **multiplier les initiatives et les collaborations** en vue de créer une plus grande concertation avec ses partenaires du milieu de l'éducation.

Il importe de souligner que le Conseil utilise des connaissances issues de la recherche pour la réalisation de tous ses travaux. Il ne produit pas toutefois de recension systématique de la littérature scientifique. Enfin, il n'est pas un organisme de recherche.

Par ses productions, il **exerce une influence sur les parties prenantes en éducation, alimente les débats publics** de manière constructive en plus de **contribuer à l'évolution des politiques publiques et du cadre législatif et réglementaire**.

Selon sa loi constitutive, présentée en annexe, le Conseil doit :

- « donner son avis sur tout projet de règlement que les ministres sont tenus de lui soumettre ainsi que sur toute question qu'ils portent à son attention;
- produire un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (REBE) au moins tous les deux ans;
- publier annuellement un rapport de ses activités pour l'année financière précédente ».

De plus, selon cette loi, le Conseil peut :

- « donner son avis aux ministres ou faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- solliciter ou recevoir des requêtes, des opinions et des suggestions sur toute question relative à l'éducation de la part d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction ».

La vision



Le Conseil supérieur de l'éducation a pour objectif d'être une autorité incontournable et un organisme renouvelé qui élabore et partage une vision globale, intégrée et évolutive de l'éducation au Québec.

Les valeurs



Dans la réalisation de sa mission, le Conseil s'appuie sur trois valeurs :

l'impartialité en agissant en toute indépendance et sans parti pris;

l'ouverture par l'intégration d'une pluralité de points de vue;

la **rigueur** par la qualité des travaux effectués.

Trois piliers sur lesquels reposent les travaux du Conseil

Depuis sa constitution, le Conseil accorde invariablement une importance capitale à l'expertise de ses membres bénévoles basée sur un juste équilibre entre **savoirs savants** et **savoirs d'expérience**. Cette conjugaison de savoirs de même que la qualité des travaux effectués basés sur la revue de la **littérature scientifique**, les **consultations** et les **délibérations démocratiques** constituent l'une des plus grandes forces du Conseil supérieur de l'éducation depuis sa création.



Le fonctionnement

La table du Conseil

En vertu de sa loi constitutive, la table du Conseil est composée de 22 membres¹ nommés par le gouvernement, dont la présidente, issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité connexes de la société québécoise. À ce nombre s'ajoutent deux sous-ministres adjoints, provenant respectivement de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ce qui favorise des échanges entre ces deux ministères et le Conseil. Les membres bénévoles sont nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus quatre ans, qui ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois. Les membres de la table désignent une présidente ou un président pour chacun des trois comités et chacune des cinq commissions.

¹ En date du 31 mars 2025, la table comptait 15 membres actifs et 7 postes vacants.

Les comités et les commissions

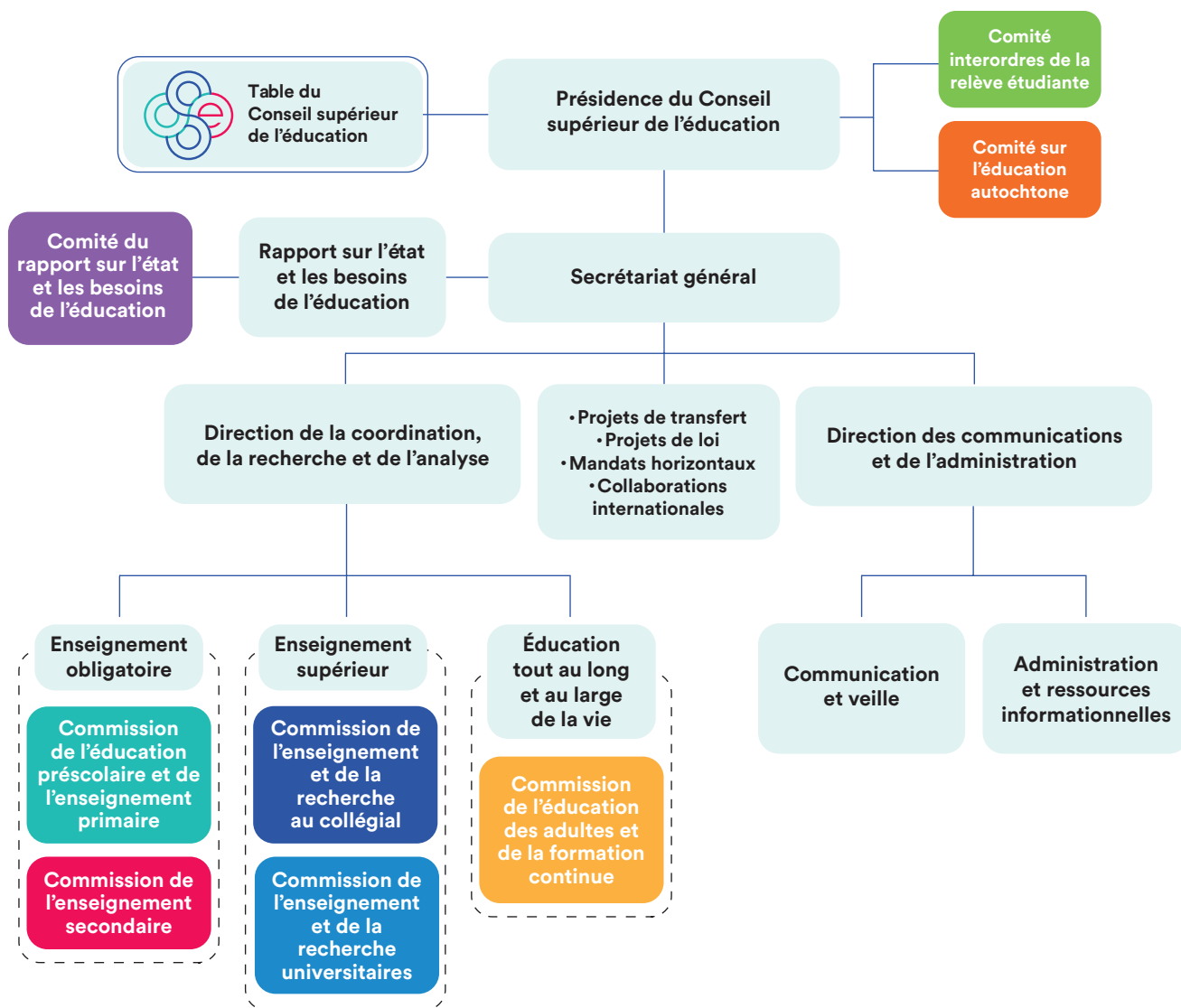
Trois comités et cinq commissions appuient la table du Conseil.

Toujours selon la loi constitutive du Conseil, le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (CREBE) doit, au moins tous les deux ans, faire rapport aux ministres. La composition de ce comité varie selon le thème traité dans chacun des rapports. En lien avec le thème choisi, les membres sont sélectionnés en fonction de leur expertise, de leur connaissance d'un aspect particulier ou de la perspective qu'ils apportent en raison de leur milieu d'appartenance. Pour l'année 2024-2025, le CREBE a diffusé publiquement ses travaux qui ont examiné la complexité croissante du système éducatif québécois au fil des ans.

Créé en 2020, le Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ) a pour but d'enrichir la pensée du Conseil grâce à la participation de la relève étudiante collégiale et universitaire dans ses réflexions, ses activités et ses productions. Le CIRÉ est régulièrement consulté par chacune des instances du Conseil. Ce comité est devenu permanent en juin 2022 à la suite d'un vote des membres de la table du Conseil.

Depuis février 2022, le Comité sur l'éducation autochtone (CEA) incarne la nécessité de travailler ensemble pour favoriser l'accès, l'inclusion, la persévérance, la réussite éducative, la sanction des études et le bien-être des Premières Nations et des Inuit au sein des établissements scolaires du Québec. Ce comité était à l'époque composé de six membres, soit quatre personnes issues des Premières Nations et deux autochtones. Il a d'ailleurs collaboré à l'élaboration du contenu de l'assemblée plénière du Conseil qui avait pour titre « Éducation autochtone : enjeux et perspectives inspirantes ». À la suite d'un vote des membres de la table du Conseil, ce comité consultatif est devenu pérenne en avril 2023.

En ce qui concerne les cinq commissions, chacune est composée de douze à quinze personnes. Celles-ci sont nommées par les membres de la table du Conseil, après consultation des établissements et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé. Les commissions, en vertu d'un mandat du Conseil, sont chargées de préparer des projets d'avis ou de mémoires sur des thèmes qui se rapportent à l'ordre ou au secteur d'enseignement auquel elles correspondent.



La composition des instances doit représenter la diversité de la société. C'est pourquoi le Conseil s'assure que les personnes qui y sont nommées occupent des fonctions diversifiées et qu'elles soient issues des réseaux public et privé, des milieux francophone et anglophone, des minorités culturelles ainsi que des Premières Nations et des Inuit. Au cours des dernières années, le Conseil a fait de grands efforts pour intégrer des organismes qui agissent auprès de communautés culturelles ainsi que d'organisations autochtones pour refléter encore mieux la société québécoise.

Le Conseil vise également à atteindre une parité hommes-femmes au sein de ses comités et de ses commissions. Les personnes qui y siègent, ainsi qu'à sa table, le font en tant que citoyennes et citoyens, de même qu'à titre bénévole. Elles sont mises à contribution pour orienter et enrichir les avis et les rapports qu'il produit.

Le personnel de la permanence

Au 31 mars 2025, le personnel de la permanence du Conseil disposait d'un effectif régulier et occasionnel de 28 personnes². La gestion de cette équipe est assumée par la présidente et la secrétaire générale du Conseil, qui sont appuyées par une gestionnaire, soit la directrice de la coordination, de la recherche et de l'analyse, remplacée depuis mars 2025 par un nouveau directeur. L'équipe de la Direction de la coordination, de la recherche et de l'analyse comprend des professionnelles et des professionnels affectés à la coordination des commissions et des comités. Des agentes et des agents de recherche réalisent des études et des analyses et collaborent à la rédaction et à la promotion des travaux du Conseil. L'agente de recherche et de transfert s'assure, quant à elle, de rédiger plusieurs documents, notamment des outils de vulgarisation, et de préparer la présentation des avis et des documents du Conseil aux partenaires du milieu de l'éducation, lors de séances de formation, de webinaires, de rencontres avec des organismes locaux et internationaux ainsi que de colloques et de congrès.

La Direction des communications et de l'administration est quant à elle responsable de la coordination, de la production et de la diffusion des rapports et de l'ensemble des travaux du Conseil de même que d'assurer leur visibilité, en plus de veiller au bon fonctionnement administratif de l'organisme. De plus, le personnel de la permanence dispose d'un centre de documentation, composé de deux personnes qui apportent une aide considérable aux équipes professionnelles chargées de travaux de recherche. Ainsi, le Conseil s'assure de rendre accessibles les travaux de ses instances, de ses recherches et de son expertise à toutes les personnes du personnel de la permanence. Il est à noter que toutes les productions sont conçues dans le respect du [Standard sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Québec](#).

Le contexte

Depuis le dépôt, en mai 2023, puis l'adoption, en décembre 2023, du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation* (L.Q., 2023, ch. 32), aucun changement administratif majeur n'a été effectué au sein du Conseil supérieur de l'éducation. Les rencontres du comité de transition, composé de gestionnaires du Conseil et de hauts dirigeants des deux Ministères, se sont poursuivies pour assurer une transition qui soit la plus harmonieuse possible pour le personnel et pour préparer la transformation organisationnelle du Conseil.

Par ailleurs, il importe de souligner que c'est en raison de l'adoption de ladite loi que les commissions liées à l'enseignement obligatoire, soit la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP) et la Commission de l'enseignement secondaire (CES), n'ont pas entrepris de nouveaux travaux. Les employées et les employés attitrés à ces deux commissions se sont donc concentrés sur les activités de transfert pour faire connaître les avis récemment publiés. Pour les mêmes raisons, la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CEAFC) n'a pas entrepris de nouvel avis d'initiative. Le personnel affilié à ces trois commissions soutient d'autres dossiers.

Toujours en raison de l'incertitude quant à la date de la transformation ultérieure du Conseil, les postes vacants n'ont pas été pourvus au sein du Conseil. Quant aux postes de gestion, certains changements ont eu lieu : le directeur des communications et de l'administration, Pierre-Alexandre Masson,

2 En plus des 28 personnes, s'ajoute un étudiant en poste au 31 mars 2025.

a pris sa retraite en décembre 2024. L'intérim de son poste est désormais assumé par la secrétaire générale du Conseil. En outre, le Conseil a nommé Mathieu Lavoie à titre de directeur de la coordination, de la recherche et de l'analyse en mars 2025. La directrice en poste avant cette date, Suzanne Mainville, prendra sa retraite au cours de l'exercice financier 2025-2026.

Ce qui distingue le Conseil parmi les organismes de l'écosystème de l'éducation

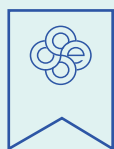
Le Conseil prend place dans un écosystème complexe à l'intérieur duquel il doit faire valoir sa singularité. D'une part, plusieurs voix s'élèvent actuellement dans l'espace public en matière d'éducation et de formation. Différents groupes font connaître leurs points de vue auprès des autorités ministérielles qui, à leur tour, consultent des groupes d'expertes et d'experts ou des groupes d'intérêt sur divers enjeux sectoriels pour ultimement élaborer les politiques publiques.

Compte tenu de son caractère impartial et démocratique, le Conseil demeure un organisme distinct et incontournable en matière d'éducation et se démarque par sa capacité à fournir des avis rigoureux et constructifs, fondés à la fois sur la recherche et sur une compréhension fine de la réalité des actrices et des acteurs sur le terrain. Le modèle combinant recherche, consultation et délibération constitue indéniablement une particularité et une force de l'organisation.

Les problématiques en éducation se définissent de plus en plus de manière décloisonnée, où l'on prend en considération la personne dans sa globalité et dans son environnement. De ce fait, le Conseil doit plus que jamais examiner des situations complexes qui nécessitent l'intervention de nombreux organismes ou ministères, notamment en santé et en services sociaux, ou dans le domaine de l'emploi, de l'immigration ou des services offerts aux familles. Il est ainsi appelé à définir des formes de collaborations novatrices tant avec ses partenaires habituels qu'avec de nouveaux alliés s'il souhaite enrichir sa réflexion et contribuer, en cohérence avec sa mission, à une prise en considération plus écosystémique et transdisciplinaire des besoins des personnes en matière d'éducation. Le Conseil est ainsi appelé à jouer un rôle de vigie auprès des autorités ministérielles, de manière à mieux éclairer et soutenir la prise de décision politique dans une perspective objective, rigoureuse et constructive.

1.2 Le Conseil au 31 mars 2025

Une **autorité incontournable** en éducation
qui exerce un rôle de conseiller stratégique



Un organisme
renouvelé, qui au
31 mars 2025 était
composé ainsi :

28 employées
et employés



15 membres actifs
nommés par le gouvernement
et 1 secrétaire générale
composant la table



84 membres bénévoles

8 instances, soit 3 comités et
5 commissions représentant tous
les ordres et secteurs d'enseignement :



- Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (CREBE)
- Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ)
- Comité sur l'éducation autochtone (CEA)
- Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP)
- Commission de l'enseignement secondaire (CES)
- Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial (CERC)
- Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires (CERU)
- Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CEAFC)



Un siège social à Québec et un bureau à Montréal

1.3 Les réalisations et quelques statistiques en 2024-2025

Sept productions, réparties comme suit :

Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2023-2025



- 19 mars 2025 – La complexité du système éducatif sous le regard du Conseil supérieur de l'éducation

Avis d'initiative



- 7 mai 2024 – Un cadre national de qualification pour reconnaître, comparer et soutenir le développement des compétences au Québec

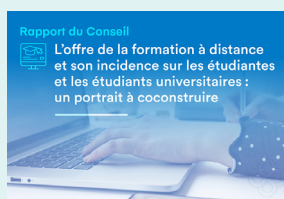


- 6 décembre 2024 – Ensemble pour les enfants : une collaboration école, famille et communauté



- 17 janvier 2025 – Soutenir l'engagement scolaire des élèves au secondaire : arrimer qualité, diversité et accessibilité

Rapport adopté par la table du Conseil



- 11 février 2025 – L'offre de la formation à distance et son incidence sur les étudiantes et les étudiants universitaires : un portrait à coconstruire

Collaboration avec un autre organisme consultatif public



- 25 avril 2024 – Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques

Document administratif



- 25 septembre 2024 – Rapport annuel de gestion 2023-2024

1.3 Les réalisations et quelques statistiques en 2024-2025 (suite)

31 935
téléchargements
(toutes natures confondues)

342 citations
extraites des publications de l'organisme,
dont certaines dans des journaux,
des articles scientifiques, des mémoires
de maîtrise et des thèses de doctorat

5 262
visionnements
des productions audiovisuelles
(balados, vidéos, etc.)

11 838
abonnées et abonnés
aux différentes plateformes de l'organisme
(Facebook, X, LinkedIn et YouTube)

54 rencontres
de la table et de ses instances,

pour un total de
165 heures 30 minutes
de participation bénévole
de l'ensemble des membres, sans compter
les heures afférentes à la préparation,
aux réunions et aux autres échanges
en lien avec les travaux en cours

74
entretiens ou
présentations
d'avis et de rapports au
Québec et à l'international

11
expertes
et experts
entendus lors des réunions
de ses commissions et
de ses comités ainsi que
de la table

3,6 M\$
de budget
annuel

1.4 Les faits saillants

1.4.1 Événements organisés par le Conseil

Deux événements ont été organisés à l'initiative du Conseil supérieur de l'éducation au cours du dernier exercice financier. Ils avaient comme fil conducteur le 60^e anniversaire de l'organisme, le 13 mai 2024.

« Rôle, pertinence et contribution des organismes-conseils au Québec et à l'international »

Le choix de la thématique de l'assemblée plénière du 11 avril 2024 s'inscrit précisément dans le contexte de la mise en œuvre du futur Conseil de l'enseignement supérieur, à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*.

Lors de cette journée de formation continue pour les quelque 90 personnes présentes, deux objectifs ont été mis en avant pour explorer la façon dont le futur Conseil de l'enseignement supérieur pourra se consacrer à l'écosystème de l'enseignement supérieur et y contribuer. Plus précisément, les objectifs de la journée étaient de :

- réfléchir collectivement aux rôles des organismes-conseils au regard des autres organismes gouvernementaux en vue de préciser leurs particularités, leur contribution et leur influence à la fois sur la prise de décision publique, sur la définition des enjeux collectifs et sur la vie démocratique;
- faire le point sur les expériences d'organismes-conseils québécois de façon à comprendre leur mandat et leur fonctionnement de même que les conditions dans lesquelles ils réalisent leurs activités pour s'inspirer de leurs pratiques.

Cette journée a commencé par un survol des fondements historiques et démocratiques du Conseil supérieur de l'éducation des années 1961 à 1966. Au fil des présentations et des échanges, il a notamment été question des organismes-conseils dans la sphère de l'administration publique québécoise, de comparaisons internationales en matière d'éducation de même que d'enjeux actuels relatifs à la participation citoyenne et aux consultations publiques.

En outre, d'anciennes présidentes et d'anciens présidents d'organismes-conseils du gouvernement du Québec ont pu partager leur expérience, ce qui a permis d'enrichir les connaissances en vue de la mise en place du futur Conseil de l'enseignement supérieur. La présence d'un président d'organisme-conseil actuellement en poste a fourni un éclairage additionnel aux travaux de l'organisme.

La période d'échange qui s'est tenue en fin de journée a été l'occasion de mettre en commun les réflexions de l'ensemble des membres à l'égard du mandat du futur Conseil en fonction des connaissances et de l'expérience de tout un chacun au sein de l'organisme. Le fil conducteur était d'explorer collectivement la façon de poser un regard sur le continuum éducatif dans un organisme-conseil qui sera dorénavant consacré à l'enseignement supérieur.



Olivier Lemieux, Abdoulaye Anne, Laurence Bherer, Hugo Cyr, André Fortier et Monique Brodeur



Richard Gravel, Monique Brodeur, Édith Deleury, Marie Rhéaume et Françoise Guénette

« Garant du passé et porteur d'avenir »

Le 12 décembre 2024, le Conseil a souligné son 60^e anniversaire de création lors d'un événement tenu au Hilton Québec où près de 70 personnes – dont les membres, le personnel de la permanence, les conférenciers et bien d'autres invités – ont pris part à l'activité.

Intitulée « Garant du passé et porteur d'avenir », cette commémoration fut l'occasion d'attirer l'attention sur la contribution remarquable de l'organisme, qui a vu le jour dans la foulée du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, en 1964.

La demi-journée d'échange s'est déclinée en deux temps, soit un regard rétrospectif sur l'organisme, puis un regard prospectif. Claude Corbo, recteur émérite de l'Université du Québec à Montréal et membre de la table du Conseil, a parlé du Conseil de l'instruction publique, soit de la période précédant la mise en place du Conseil supérieur de l'éducation. Olivier Lemieux, professeur en administration et politiques de l'éducation à l'Université du Québec à Rimouski, campus de Lévis, a par la suite couvert les 40 premières années de vie de l'organisme. Pour clore le volet rétrospectif, d'anciennes présidentes et d'anciens présidents du Conseil ont partagé, lors d'un panel, quelques souvenirs et réflexions émanant de leur présidence.

En ce qui a trait au regard prospectif sur l'enseignement obligatoire et supérieur, Borhene Chakroun, de l'UNESCO, et Julie Gagné, de l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur (ORES), ont discuté des grandes tendances qui caractérisent le milieu de l'éducation.

Au fil des ans, le Conseil a accompagné les grands changements éducatifs et sociaux du Québec et de certaines parties du globe. En effet, les retombées de ses travaux ont été multiples, allant bien au-delà des limites du Québec. Ces derniers ont notamment inspiré différents organismes et nombre de personnes ayant à cœur l'éducation.

Durant ses 60 années d'existence, l'organisme a rassemblé plus de 1 360 bénévoles animés par le désir de s'engager pour l'éducation, et c'est grâce

à cet engagement que le Conseil a produit plus de 775 publications de grande qualité, éclairées par la recherche, la consultation du terrain et les délibérations de ses instances.

Au terme de cet après-midi fort enrichissant en réflexion et en échanges constructifs, deux messages clés ont été retenus 1) bien que le Conseil supérieur de l'éducation soit transformé en Conseil de l'enseignement supérieur, il importe qu'il demeure un organisme emblématique 2) et que, malgré son champ d'application centré sur l'enseignement supérieur, il s'assure de préserver et de créer des liens étroits avec l'enseignement obligatoire pour maintenir un regard systémique sur l'ensemble du système éducatif québécois.



Monique Brodeur, présidente du Conseil



Monique Brodeur, Maryse Lassonde, Lucie Bouchard, Claude Lessard, Nicole Boutin, Jean-Pierre Proulx, Céline Saint-Pierre, Robert Bisaillon, Pierre Lucier

1.4.2 Deux collaborations événementielles à souligner

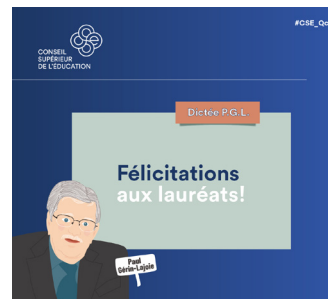
Le Conseil supérieur de l'éducation s'est associé à deux partenaires majeurs dans le cadre de deux événements en éducation, l'un en enseignement obligatoire et l'autre en enseignement supérieur.

Grande finale internationale de La Dictée P.G.L.

Le 19 mai 2024, ce ne sont pas moins de 71 jeunes de 5^e et 6^e année provenant de partout au Canada, de même que des États-Unis, du Sénégal, de Guinée-Conakry, de la Côte d'Ivoire et du Maroc, qui se sont réunis pour prendre part à la Grande finale internationale de La Dictée P.G.L. Puisque le Conseil valorise l'éducation et le français ainsi que l'accès à une éducation de qualité pour toutes et tous, la mission de la Fondation P.G.L. rejoint directement celles du Conseil. Par conséquent, l'association entre les deux organismes pour cette grande finale était naturelle.

La 33^e édition s'est déroulée à l'Université Laval sous le thème du leadership et des compétences de vie. Avec comme slogan *Bâtissons un avenir plein de possibilités!*, l'événement visait à encourager les jeunes à prendre des initiatives, à exprimer leurs idées et à développer leur créativité.

Ce rendez-vous de la Francophonie a été diffusé sur les ondes de MATV de même qu'en webdiffusion, ce qui a permis d'offrir une belle visibilité à l'organisme, d'autant plus que le 60^e anniversaire de création de ce dernier a été souligné lors de cet événement. D'ailleurs, le Conseil a participé à la rédaction du texte de cette finale internationale, a rédigé un mot de bienvenue dans le guide des enseignantes et des enseignants des écoles participantes, a fait parvenir une affichette aux enfants expliquant son rôle des 60 dernières années et a aussi remis un sac cadeau aux élèves finalistes de la grande finale. Pour l'occasion, le Conseil a également organisé un déjeuner où étaient réunis les principaux partenaires de la Fondation P.G.L. ainsi que les dignitaires des pays énumérés précédemment.



Prix Acfas Jeanne-Lapointe



Le Conseil supérieur de l'éducation coparraine le prix Acfas Jeanne-Lapointe avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture depuis sa création, en 2020. Lors du 80^e Gala de l'Acfas, qui s'est tenu

le 14 novembre 2024 au Quai du Vieux-Port de Montréal, le prix a été remis à Isabelle Archambault, professeure titulaire à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal.

Les travaux de cette chercheuse portent sur le bien-être et la réussite éducative des jeunes en vue de favoriser leur plein potentiel. Par l'entremise de ses recherches, M^{me} Archambault poursuit le but de soutenir les enfants présentant des besoins particuliers, dont ceux qui proviennent de milieux

défavorisés, ou encore ceux qui sont issus de l'immigration ou qui présentent des problèmes scolaires ou de santé mentale. Ses études sont mondialement reconnues pour leurs retombées sur l'avancement des connaissances et le développement de meilleures pratiques éducatives. M^{me} Archambault est d'ailleurs titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'école, le bien-être et la réussite éducative des enfants.

Le prix Jeanne-Lapointe est nommé en l'honneur de cette femme d'exception, chercheuse en sciences humaines, qui a été la principale rédactrice du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Cette récompense est décernée à une ou un scientifique pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences de l'éducation.

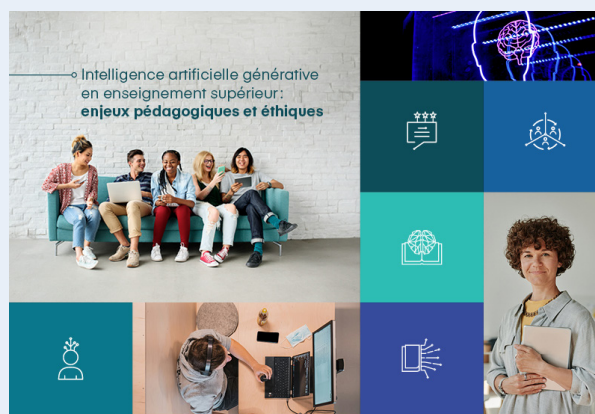
1.4.3 Collaborations spéciales sur la thématique de l'intelligence artificielle

Commission de l'éthique en science et en technologie

En mai 2023, le Conseil supérieur de l'éducation ainsi que la Commission de l'éthique en science et en technologie ont décidé de former un comité mixte d'expertes et d'experts pour mener des travaux de réflexion et d'analyse autour des enjeux pédagogiques et éthiques que suscitent les usages de l'intelligence artificielle générative en enseignement supérieur. Vingt recommandations ont été proposées à la ministre de l'Enseignement supérieur en vue de garantir une utilisation judicieuse de l'intelligence artificielle générative dans les collèges et les universités du Québec, advenant qu'une normalisation de son usage se produise. Le rapport y aborde l'alignement pédagogique, l'intégrité académique, la compétence numérique, la qualité de l'information ainsi que d'autres enjeux éthiques.

Pour soutenir la réflexion du comité, une consultation a été menée auprès des universités, des collèges et d'une vingtaine d'organisations au sein de l'écosystème éducatif québécois. Les travaux de rédaction se sont tenus au cours du précédent exercice financier, et le rapport intitulé *Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques* a été diffusé le 25 avril 2024.

Ancré à la fois dans une perspective scientifique multidisciplinaire et dans la réalité vécue au sein des milieux de l'enseignement supérieur, le rapport conclut qu'une approche prudente face à l'intelligence artificielle générative, non précipitée et fondée sur les besoins à court et à moyen terme des diverses parties prenantes, doit primer pour répondre à la mutation technologique en cours. Rappelons que le rapport est accompagné d'une affiche synthèse ainsi que d'un sommaire en français et en anglais. Le lancement s'est tenu le 24 avril 2024 à l'Agora du Cœur des sciences de l'Université du Québec à Montréal en marge de la journée intitulée *Les opportunités pédagogiques de l'IA générative en enseignement supérieur : mirages ou réalités*.



Deux référentiels de compétences de l'UNESCO

À la suite de la publication conjointe du Conseil supérieur de l'éducation et de la Commission de l'éthique en science et en technologie mentionnée précédemment, l'UNESCO a sollicité la participation du Conseil et de la CEST. En ce qui a trait au **Référentiel de compétences en IA pour les enseignants**, la relecture de la version en français a été assurée par le Conseil supérieur de l'éducation. Quant au **Référentiel de compétences en IA pour les apprenants**, la relecture du contenu a été effectuée par le Conseil supérieur de l'éducation et la CEST et celle de la version en français par le Conseil.



Comité interne et activité de perfectionnement

Par ailleurs, dans le sillage du rapport conjoint avec la CEST diffusé en avril 2024, il importe de souligner que le Conseil a mis en place un comité interne formé de quatre personnes de la permanence ainsi que d'une gestionnaire. Ce comité a été créé dans le but d'explorer le potentiel de l'intelligence artificielle générative dans le cadre des travaux du personnel de la permanence. Quatre rencontres ont eu lieu en octobre et en novembre 2024, de même que deux rencontres en janvier 2025, pour un total de 4 heures d'échange. De ces rencontres en est ressorti un premier guide d'utilisation et de gestion de l'intelligence artificielle générative, qui a été présenté au personnel de la permanence le 4 février 2025. Ce guide, encore à parfaire, vise notamment un usage sécuritaire, responsable et réfléchi de l'intelligence artificielle générative, et ce, dans le respect des règles en vigueur et de l'intérêt du public. Le guide s'aligne avec les orientations du ministère de la Cybersécurité et du Numérique et avec les principes mis en avant par différentes organisations des deux paliers gouvernementaux.

De plus, un atelier de perfectionnement offert par Yves Munn, chargé de projets pédagogiques à l'UQAM et membre de la CERU, a été présenté au personnel de la permanence le 18 juin 2024; intitulé *L'IA générative... Oui, mais pourquoi et comment ?*, il visait à esquisser de possibles utilisations d'un système d'intelligence artificielle générative dans les travaux du personnel du Conseil.

1.4.4 Le Conseil est présent lors d'événements à portée internationale

Au cours de la période précédente, le Conseil a veillé à accroître sa visibilité non seulement au sein d'instances gouvernementales au Québec, mais aussi à l'étranger, et en particulier dans la Francophonie. Les participations du Conseil à divers événements internationaux ont permis de faire rayonner l'organisme et de faire connaître le système éducatif québécois. Non seulement les présentations de la présidente à l'international ont contribué à consolider les liens avec nos partenaires, mais de l'information précieuse a été recueillie pour alimenter le contenu des avis de l'organisme. Les travaux du Conseil qui sont présentés lors de ces échanges hors Québec assurent à l'organisme une visibilité internationale et renforcent des partenariats.

Mission à trois volets à Rabat, au Maroc

La mission du Conseil en sol marocain se décline en trois temps et en autant de rencontres qui ont servi à consolider les partenariats existants et à faire rayonner les récents travaux du Conseil.

Rencontre avec le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique du Maroc

En 2019, sous la présidence de Maryse Lassonde, une déclaration commune entre le Conseil supérieur de l'éducation et le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique du Maroc (CSEFRS) a été adoptée. Une rencontre de travail a eu lieu avec le président, Habid El Malki, et son équipe de gestion le 19 mai 2024 à Rabat, au Maroc. Cela a permis de déterminer de nouveaux thèmes d'intérêt commun et des pistes pour entreprendre des travaux de collaboration entre les deux organismes, dont la mission s'apparente. Grâce à cette visite, une nouvelle déclaration commune est en préparation.

Rencontre avec le ministère marocain des Relations internationales et de la Francophonie

Le 20 mai 2024, la présidente ainsi que la secrétaire générale du Conseil ont rencontré la directrice et cheffe de poste du Bureau du Québec à Rabat, Myriam Paquette-Côté. Cette réunion avait pour but d'informer le ministère des Relations internationales du Québec des objectifs du Conseil lors de cette mission, ainsi que de faire connaître ses travaux et d'échanger avec d'autres organismes partenaires.

Participation aux réunions du Réseau européen des conseils de l'Éducation (European Network of Education Council)

Le 21 mai 2024, la présidente a participé à l'assemblée générale du réseau européen des conseils de l'éducation, l'European Network of Education Council, ou EUNEC, tenue au siège social du CSEFRS, à Rabat. Elle a également pris part au séminaire international de l'EUNEC, qui avait pour titre *Artificial Intelligence as a Tool for Enhancing Teaching and Learning: When and How Is AI Useful?* À cette occasion, elle a présenté le rapport produit conjointement avec la Commission de l'éthique en science et technologie, intitulé **Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques**. Rappelons que le Conseil est membre associé de l'EUNEC, qui organise cette assemblée annuelle dans l'intention de réunir les dirigeants de différents conseils de l'éducation de divers pays d'Europe ainsi que du Maroc et du Québec.



Quadruple collaboration avec l'UNESCO

Le 12 juin 2024, la présidente du Conseil supérieur de l'éducation a rencontré, dans les bureaux de la Délégation permanente du Canada à l'UNESCO, la représentante du gouvernement du Québec à Paris, Catherine Cano. Cette dernière était accompagnée de William Hodgson, responsable de programme (gouvernement du Québec), de même que de deux représentants de l'UNESCO, soit Sobhi Tawil, directeur de l'Équipe pour l'avenir de l'apprentissage et l'innovation au sein du Secteur de l'éducation, et Fengchun Miao, chef de l'Unité pour la technologie et l'IA dans l'éducation. L'objectif de cette rencontre était d'échanger sur l'intelligence artificielle générative en enseignement supérieur. L'occasion était bien choisie pour faire connaître le rapport conjoint du Conseil supérieur de l'éducation et de la Commission de l'éthique en science et en technologie.



À la suite de cette présentation en juin, M. Miao a invité M^{me} Brodeur à prendre la parole lors d'un panel sur l'intelligence artificielle générative en enseignement supérieur pour présenter ce même rapport lors de la 2^e édition de la *Digital Learning Week* (Semaine de l'apprentissage numérique), tenue du 2 au 5 septembre au quartier général de l'UNESCO à Paris. Cet événement est considéré comme étant l'activité phare de l'UNESCO sur l'apprentissage numérique et sur la transformation de l'éducation. Il va sans dire qu'il rassemble des expertes et des experts mondialement reconnus pour explorer les différentes avancées en matière d'éducation numérique, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'intelligence artificielle générative.

De plus, grâce aux liens tissés avec l'UNESCO, le Conseil a eu le privilège de fournir une rétroaction, pendant l'été 2024, sur le document *AI competency framework for school students*, rédigé notamment par Fengchun Miao, et que l'UNESCO a publié à l'automne 2024. Avec l'accord du président de la CEST, un comité mixte a fourni la rétroaction demandée tout en respectant le court délai imposé. En outre, le Conseil a participé à la relecture de la version en français du **Référentiel de compétences en IA pour les enseignants**. Quant au **Référentiel de compétences en IA pour les apprenants**, le Conseil et la CEST ont participé à la relecture du contenu, et le Conseil a aussi veillé à la relecture de la version en français.

En terminant, le 6 septembre 2024, dans les bureaux de l'UNESCO, à Paris, la présidente a rencontré Borhene Chakroun, directeur de la Division des politiques et des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie, et Carlos Vargas, chef de section et chef du Secrétariat de l'International Task Force on Teachers for Education 2030. Elle a profité de l'occasion pour leur présenter deux avis du Conseil, soit **Profession enseignante au Québec : voies d'accès actuelles et potentielles** et **Un cadre national de qualification pour reconnaître, comparer et soutenir le développement des compétences au Québec**. M. Chakroun a également partagé des documents récents de l'UNESCO ayant pour sujet les enseignants, et il a proposé que les deux organismes restent en contact relativement aux travaux respectifs de chacun. Par ailleurs, la présidente a invité M. Chakroun à produire une capsule vidéo sur les perspectives en éducation, et, plus particulièrement, en enseignement supérieur. Cette capsule a été diffusée lors de l'événement soulignant le 60^e anniversaire de création du Conseil, qui s'est tenu à Québec le 12 décembre 2024. Au cours de la même mission de septembre 2024, la présidente du Conseil a rencontré une nouvelle fois Sabhi Tawil. Cet entretien a permis d'échanger sur les perspectives en éducation.

Les travaux du Conseil promus en France

Sommet de la Francophonie

La présidente du Conseil a accompagné le scientifique en chef du Québec, Rémi Quirion, et la vice-présidente du Fonds de recherche du Québec – Société et culture, Louise Poissant, lors d'activités s'inscrivant dans le cadre du XIX^e Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu à Paris et à Villers-Cotterêts, du 1^{er} au 5 octobre 2024.

À ces rencontres avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), la présidente a présenté l'avis ***Pour une recherche universitaire diversifiée, reflet et moteur de la société***, dans lequel le Conseil émet des recommandations, notamment sur la science en français, l'EDI (l'équité, la diversité et l'inclusion), la science ouverte, le développement de la littératie scientifique et la valorisation de la recherche dans les services aux collectivités. Elle a également traité du rapport ***Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques***, produit conjointement avec la CEST, de l'avis ***Un cadre national de qualification pour reconnaître, comparer et soutenir le développement des compétences au Québec*** et du ***Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2021-2023***, portant sur les voies d'accès à la profession enseignante. L'ANR a exprimé le souhait que lui soient présentés plus à fond ces quatre documents.

Par ailleurs, une rencontre avec Thierry Damerval, envoyé spécial pour la Science, la technologie et l'innovation auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et aussi président-directeur général de l'ANR, a permis de lui faire connaître le Conseil et les publications évoquées précédemment.

Enfin, la présidente a eu l'occasion de s'entretenir notamment avec le délégué général du Québec à Paris, Henri-Paul Rousseau, et la représentante du gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, Catherine Cano.

Semaine mondiale de la Francophonie scientifique

À l'occasion des 4^e Assises de la Francophonie scientifique, un événement majeur tenu annuellement en France par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), la présidente a participé à deux événements : le 16 octobre 2024, elle a pris la parole lors d'un panel, intitulé *Transformation numérique et l'explosion de l'IA générative*; puis, à quelques jours de préavis, elle a offert une conférence introductive dans le cadre de l'atelier intitulé *Transformation du travail et évolution des métiers, Session 3: Formation numérique professionnalisante*.

Ces missions combinées en France au début et à la mi-octobre ont permis de présenter le Conseil, ses différents travaux de même que le système éducatif québécois, dans un souci de partage d'expertise et de bonnes pratiques en continu et de tissage de liens privilégiés. Bref, le Conseil en ressort gagnant.



1.4.5 Amélioration du climat de travail

Journée de formation continue *Gagnons à nous connaître*

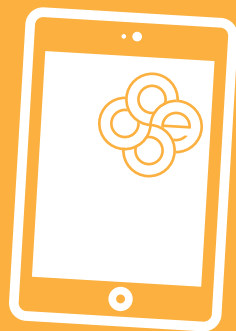
Tradition bien ancrée depuis maintenant trois ans, l'équipe de gestion du Conseil a organisé une journée de formation continue pour le personnel de la permanence. Cet événement, de type lac-à-l'épaule, a eu lieu au parc du Bois-de-Coulonge le 24 septembre 2024. L'objectif était d'offrir au personnel une activité à la fois mobilisatrice, mais aussi épanouissante en vue de mettre la table pour des échanges fructueux et des réflexions prometteuses.

En lien avec la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*, l'équipe de gestion considérait comme essentiel d'entendre le personnel sur les orientations et les objectifs que devrait comporter le futur plan stratégique du Conseil de l'enseignement supérieur. Pour ce faire, l'activité de l'après-midi a été consacrée à une consultation dirigée par Christine Demers et Lili Jacob, de l'Institut du Nouveau Monde (INM), de manière à sonder le personnel de la permanence quant aux bases qui guideront le Conseil de l'enseignement supérieur. Le rayonnement et le positionnement du futur Conseil, le partage de l'expertise et des connaissances avec les actrices et les acteurs clés en enseignement supérieur et le développement organisationnel ont notamment fait l'objet de discussions.

Formation offerte par et pour les employés

Entretiens créatifs

L'idée d'organiser des entretiens créatifs est ressortie à la suite de conversations informelles entre les employées et les employés de la permanence sur la possibilité de renforcer la collaboration et l'échange d'expertise entre pairs. En effet, certaines personnes ont exprimé le besoin de mieux connaître les compétences, les expériences et les intérêts de leurs collègues et de créer, pour ce faire, des espaces de réflexion et de discussion qui favorisent le partage d'expertise. Lors de ces rencontres ponctuelles informelles, une employée ou un employé présente un sujet de son choix pour ensuite laisser place aux discussions entre les personnes présentes. Le thème abordé est soit lié aux travaux réalisés par le Conseil, à des études passées ou actuelles ou encore à des enjeux collectifs. Au cours de l'exercice 2024-2025, un atelier ayant pour titre *La vulnérabilité au travail : force ou faiblesse?* a eu lieu le 18 juin 2024, lors duquel 13 personnes étaient présentes. Cette présentation a donc permis d'explorer le concept de vulnérabilité dans son acception large, puis de voir en quoi ce dernier pouvait transformer les rapports au sein d'un contexte professionnel. Il a notamment été question des limites et des obstacles qu'elle peut induire, puis des avantages qu'elle sous-tend, pour peu que tous et toutes souscrivent à cette nouvelle culture organisationnelle. Cette première rencontre a été l'occasion de mettre en place un terrain fertile aux discussions.



Les résultats

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

En raison de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*, le processus d'approbation d'un nouveau plan stratégique 2022-2026 a été suspendu. Aussi, l'actuel rapport annuel de gestion ne rend pas compte des orientations, des objectifs et des indicateurs relatifs au Plan stratégique 2018-2022 du Conseil supérieur de l'éducation, lequel est échu.

Le Conseil de l'enseignement supérieur veillera à se doter d'un nouveau plan stratégique lorsque sa transition du ministère de l'Éducation vers le ministère de l'Enseignement supérieur sera concrétisée et que son mandat sera recentré en conséquence.

D'ailleurs, un comité de transition, composé de gestionnaires du Conseil et de hauts dirigeants des deux ministères, a été créé en janvier 2024 pour assurer une transformation qui soit la plus harmonieuse possible pour le personnel de la permanence et les membres des instances. Malgré la tenue de quelques rencontres des parties prenantes, la transition et le changement d'appellation du Conseil n'ont pas eu lieu au moment de rédiger ces lignes.

Cela dit, depuis septembre 2024, le Conseil a fait appel à un organisme indépendant, l'Institut du Nouveau Monde, dans le but d'actualiser son prochain plan stratégique. L'Institut a consulté le personnel de la permanence, certaines instances du Conseil de même que des actrices et des acteurs clés du réseau de l'enseignement supérieur. Des entretiens, des ateliers et un sondage ont permis de recueillir différents points de vue et d'apporter un éclairage sur les adaptations requises au prochain plan stratégique du Conseil.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur, il n'a pas à produire de déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Cependant, il s'assure que toutes ses publications soient accessibles aux personnes qui interviennent dans le milieu de l'éducation de même qu'au grand public, principalement sur son site Web.

À l'occasion, le Conseil donne l'accès à ses propres archives aux chercheuses et aux chercheurs. À titre d'exemple, Olivier Lemieux, professeur à l'UQAR en administration et politiques de l'éducation, a eu droit d'accès au centre de documentation du Conseil pour la rédaction d'articles portant sur les fondements historiques et démocratiques du Conseil supérieur de l'éducation.



Les rapports d'activités

Compte tenu des circonstances évoquées précédemment, le Conseil ne peut pas rendre compte des orientations, des objectifs et des indicateurs du Plan stratégique 2022-2026 qui avait été préparé, puisque ce dernier n'a pas été adopté par les autorités ministérielles. Par conséquent, le Conseil présente l'état d'avancement des travaux en cours au sein de ses instances. Plus précisément, il s'agit des travaux qui ont été réalisés par le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, par les cinq commissions permanentes, par le Comité interordres de la relève étudiante ainsi que par le Comité sur l'éducation autochtone. En outre, s'ajoute à cette section un rapport adopté par la table du Conseil ainsi que la collaboration du Conseil avec un autre organisme consultatif public.

3.1 Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation

Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (CREBE) a consacré ses efforts au cours de l'année financière 2024-2025 aux travaux devant mener au rapport 2023-2025, intitulé *La complexité du système éducatif sous le regard du Conseil supérieur de l'éducation*. Le Conseil, lors de la réunion de la table en décembre 2023, a confié au comité le mandat d'établir un bilan des thèmes traités de manière transversale au cours de ses 60 années d'existence et d'esquisser une prospective sur le même sujet. Cette analyse vise à démontrer l'importance d'un regard transversal de l'ensemble du système éducatif au Québec, à mettre en valeur les avancées réalisées grâce à ce regard et à le maintenir, si possible, lorsque le Conseil supérieur de l'éducation deviendra le Conseil de l'enseignement supérieur. Le comité, composé de 14 membres, y compris la présidente, a été formé en janvier 2024. Le personnel de la permanence a donc travaillé à la rédaction du rapport durant l'été 2024 et le comité s'est réuni à deux reprises en octobre 2024 pour en terminer la première version. Le projet de rapport a été présenté à la table du Conseil lors de la réunion de novembre 2024 et a été adopté le 13 décembre 2024. La préparation des documents finaux et des outils de transfert a eu lieu de janvier à mars 2025. Le rapport a été déposé à l'Assemblée nationale le 19 mars 2025 par le leader parlementaire et son lancement officiel a été planifié pour le 3 avril 2025.

Étant donné la transformation de l'actuel Conseil en Conseil de l'enseignement supérieur, l'exercice de choix de thème pour le prochain rapport porte sur les objectifs, la forme, la spécificité et le public cible d'un rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement supérieur. Un comité interne formé par la présidente, la secrétaire générale, la directrice de la coordination, de la recherche et de l'analyse ainsi que les coordonnatrices du CREBE, de la CERU et de la CERC a été formé. De plus, une consultation auprès des deux comités du Conseil, soit le CIRÉ et le CEA, a eu lieu en février et en mars. Les travaux de définition du rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement supérieur se poursuivront au début de l'année 2025-2026 en vue d'adopter un thème et de former un comité.

Au cours de la période 2024-2025, le Comité s'est réuni à quatre reprises, soit une fois en mai et en juin de même qu'à deux reprises en octobre 2024. L'ensemble des rencontres du CREBE représente un total de 21 heures de participation pour les membres bénévoles, sans compter le temps consacré aux échanges informels et à la préparation des rencontres.

Spécialiste invité

Les membres du CREBE 2023-2025 ont rencontré Olivier Lemieux, professeur à l'UQAR en administration et politiques de l'éducation, lors de la rencontre du 14 mai. Grâce à ses travaux sur l'histoire du Conseil depuis sa création, M. Lemieux a réalisé une présentation de 90 minutes sur le volet rétrospectif de la pensée du Conseil dans l'optique d'alimenter les travaux en cours.

Le CREBE a également consulté deux instances internes du Conseil pour nourrir ses travaux, soit la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CEAFC) et le Comité sur l'éducation autochtone (CEA), respectivement le 15 et le 31 mai 2024, pour un total de 2 heures 30 minutes d'échange.

Réflexion portant sur le rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement supérieur

En prévision de la transformation du Conseil supérieur de l'éducation en Conseil de l'enseignement supérieur, l'équipe du CREBE a consulté les instances concernées pour connaître leurs attentes envers le futur rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement supérieur (REBES). Les consultations, d'une durée totale de 4 heures, ont eu lieu aux dates suivantes :

- CERU : 26 février
- CIRÉ : 11 mars
- CEA : 17 mars
- CERC : 20 mars

Les membres des instances ont exprimé le souhait que le REBES continue à mettre en lumière les zones d'ombre du système éducatif, à donner la parole aux groupes sous-représentés, à faciliter la compréhension de thèmes complexes et à situer le système d'enseignement supérieur du Québec dans le contexte national et international, entre autres propositions.

Activités publiques

Parallèlement aux travaux de rédaction du REBE 2023-2025, le REBE 2021-2023 portant sur les voies d'accès à la profession enseignante a continué d'être présenté aux parties prenantes, bien que son lancement et son dépôt officiel à l'Assemblée nationale remontent à décembre 2023. Ce rapport a fait l'objet d'une présentation devant la Table Ministère-Universités le 5 avril 2024, où une centaine de représentants des ministères et des directions universitaires étaient virtuellement rassemblés.

Il a également été présenté et discuté dans le cadre du colloque du Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE) le 9 mai 2024 devant une cinquantaine de chercheurs et d'intervenants en enseignement et formation à l'enseignement.

Outils de transfert et publications

REBE 2023-2025

Comme il a été mentionné dans le paragraphe introductif, des outils de transfert ont été conçus par la Direction des communications et de l'administration du Conseil pour faire en sorte de synthétiser et de vulgariser le contenu du REBE 2023-2025. Un sommaire du rapport traduit en anglais a été mis en ligne lors du lancement officiel, en avril 2025. De plus, une capsule vidéo explicative d'une durée de deux minutes sur les grandes orientations a été réalisée pour accompagner le rapport. En terminant, une fiche synthèse a été produite pour définir le concept de problème épineux et résumer les quatre grandes orientations de l'ouvrage. Aucune statistique de téléchargement ni de visionnement n'est disponible au moment de rédiger ces lignes, puisque les outils de transfert seront disponibles en ligne lors du lancement officiel.

REBE 2021-2023

En plus de présentations formelles lors d'activités publiques, la diffusion du REBE 2021-2023 s'est poursuivie durant l'année 2024-2025 grâce aux outils de transfert développés par le Conseil. Ils ont également continué à être téléchargés depuis le site Web du Conseil.

En effet, afin d'assurer un rayonnement optimal à cet ouvrage attendu de la communauté des actrices et des acteurs de l'éducation, une capsule vidéo courte de type prébande-annonce a été diffusée sur les réseaux sociaux du Conseil (909 visionnements). Elle a été suivie d'une capsule plus longue qui résume les principales conclusions du rapport (1 115 visionnements). En outre, un sommaire du rapport, qui a d'ailleurs été traduit en anglais, afin de rejoindre les membres de la communauté anglophone, est offert en copie papier ou en version électronique (400 téléchargements). Une fiche synthèse à l'intention des journalistes, mais offerte au public, a également été produite (1 040 téléchargements). Un document en format de carte postale est également distribué dans les colloques et les événements publics pour résumer le message du rapport (416 téléchargements). Enfin, un PowerPoint a été préparé et est ajusté aux besoins des diverses organisations lors des présentations. Tous ces outils de transfert confondus, ce rapport du Conseil frôle le cap des 4 400 téléchargements.

3.2 Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

Avis d'initiative intitulé ***Ensemble pour les enfants : une collaboration école, famille et communauté***

S'inscrivant comme une suite du précédent avis paru en 2020 intitulé ***Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs***, le présent avis de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP) s'intitule ***Ensemble pour les enfants : une collaboration école, famille et communauté***. Cet avis d'initiative explore différentes avenues permettant d'offrir une réponse concertée aux besoins des enfants et de les soutenir pour qu'ils s'engagent davantage dans leur vie scolaire.

Bien qu'il existe des barrières et des enjeux qui peuvent freiner la mise en place d'une telle communauté éducative, plusieurs milieux ont démontré qu'il est possible de poser des gestes concrets pour travailler ensemble au bien-être des enfants. Rappelons que plus d'une soixantaine de pratiques ont été recueillies lors de consultations menées dans le cadre des travaux, dont ceux de sept écoles primaires jugées inspirantes qui sont présentées plus en détail dans cet avis.

Ainsi, l'avis comporte 18 recommandations, chapeautées par 4 grandes orientations :

- Établir les conditions gagnantes à la collaboration école-famille-communauté;
- S'engager dans une démarche collaborative cohérente et structurée;
- Augmenter la capacité de l'école à répondre aux besoins des élèves par des partenariats ciblés;
- Enrichir l'expérience scolaire des élèves en s'appuyant sur les forces du milieu.

Appuyées sur les pratiques inspirantes, les recommandations formulées par le Conseil invitent à la mise en œuvre concrète d'une communauté éducative. En effet, comme l'illustre ce vaste éventail des possibilités, l'avis démontre que la collaboration école-famille-communauté est non seulement possible, mais souhaitable et bénéfique.

L'année 2024 a été principalement marquée par la rédaction de cet avis ainsi que par sa publication et sa diffusion. Au cours de la période 2024-2025, la Commission s'est réunie à deux reprises, soit en juin et en décembre 2024. La première réunion avait pour objectif de valider le contenu du projet d'avis en vue de son adoption par la table du Conseil. La seconde, qui s'est ajoutée au calendrier, a servi à faire le point sur le processus de production de l'avis et sur l'expérience de participation des membres. L'ensemble des rencontres de la CEPEP représente un total de 14 heures de participation pour les membres bénévoles, sans compter le temps consacré aux échanges informels et à la préparation des rencontres.

L'avis a été adopté à la table du Conseil à la réunion du 20 septembre 2024 et son lancement officiel s'est tenu le 6 décembre 2024 de façon virtuelle devant plus de 60 participants provenant tant des milieux scolaires que communautaires.

Activités publiques

Le premier trimestre de l'année 2025 a été marqué par des présentations de l'avis de la CEPEP à différents partenaires. Cinq présentations ont été offertes lors de divers événements où plus de 100 personnes au total étaient présentes.

Par exemple, des présentations à la Fédération des professionnelles et professionnels de l'Éducation du Québec (FPPE-CSQ), à la Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCF) et au conseil d'administration de l'Association québécoise du personnel de direction d'écoles (AQPDE) ont été réalisées. Au ministère de l'Éducation, une quarantaine de personnes ont également été rencontrées pour échanger sur le contenu de l'avis, notamment le personnel de la Direction du soutien au milieu scolaire et aux partenaires de l'éducation et de la Direction générale des services de soutien aux élèves.

Au courant de l'année 2025, d'autres présentations de cet avis auront lieu auprès de partenaires qui s'intéressent à la collaboration entre l'école, les familles et la communauté pour favoriser le bien-être des enfants.

Outils de transfert et publications

Quatre outils de transfert ont été conçus dont une fiche synthèse pour présenter les dix-huit recommandations et les quatre orientations proposées. Une version interactive et cliquable de cette même fiche synthèse a par ailleurs été élaborée pour illustrer visuellement la carte des principales actrices et des principaux acteurs de la communauté éducative et les recommandations qui leur sont respectivement adressées. Un sommaire en français, et un en anglais, accompagnent l'avis pour synthétiser son contenu. Au total, ces outils de transfert de même que l'avis ont généré près de 2 450 téléchargements.

En mai 2025, un article sera publié dans la revue professionnelle *Apprendre et enseigner aujourd'hui*, du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec. Il traitera des constats émis dans l'avis et présentera quatre pratiques inspirantes de collaboration entre l'école et le milieu communautaire.

3.3 Commission de l'enseignement secondaire

Avis d'initiative intitulé *Soutenir l'engagement scolaire des élèves au secondaire : arrimer qualité, diversité et accessibilité*

Durant l'année 2024-2025, les activités de la Commission de l'enseignement secondaire (CES) ont été consacrées à la rédaction et à la préparation de la diffusion de l'avis auprès des actrices et des acteurs concernés. Ce dernier a pour titre ***Soutenir l'engagement scolaire des élèves au secondaire : arrimer qualité, diversité et accessibilité***.

L'année a commencé avec la rédaction et la discussion du deuxième rapport d'étape sur le thème des besoins des élèves quant à leur parcours scolaire au secondaire, et sur les points de vue d'élèves et d'adultes responsables de leur éducation sur cette question. Le rapport incluait une synthèse des principaux résultats des consultations effectuées à l'automne 2023, un rappel des démarches de consultations réalisées, une synthèse des principaux constats découlant de la revue d'écrits sur les parcours scolaires des élèves et sur l'historique de la diversification au secondaire ainsi qu'une première proposition d'orientations et de recommandations. Deux rapports-synthèses d'analyse furent également présentés en avril à la CES : l'un sur le point de vue d'élèves et de parents quant aux besoins des élèves et quant à l'offre scolaire de leur école, l'autre sur les points de vue de diverses actrices et de divers acteurs scolaires sur ces mêmes questions (directions et personnel scolaire). Un avant-projet d'avis a ensuite été discuté par les membres de la CES lors de la réunion de juin, ce qui leur a permis de préciser les lectures de situation présentées dans l'avis, notamment au sujet de ce qui encadre l'organisation et les parcours scolaires, et de réfléchir aux orientations et aux recommandations. En septembre, les membres de la CES se sont réunis de nouveau pour discuter du projet d'avis final, ce qui leur a permis de préciser leurs réflexions et la formulation de lectures de situation, et tout particulièrement des orientations et des recommandations de l'avis.

Dans cet avis, il est notamment question de la persistance d'enjeux, comme la faible motivation et le décrochage scolaire de certains élèves au secondaire, qui peut donner l'impression que l'école n'arrive pas à répondre pleinement à leurs besoins.

Pour réfléchir à de possibles assouplissements dans le parcours des élèves, le Conseil a examiné les principaux encadrements structurant les organisations et les cursus scolaires, ainsi que des écrits scientifiques sur la motivation, l'engagement et les cheminements réels des élèves. Il a également consulté des élèves du deuxième cycle du secondaire et plusieurs actrices et acteurs sur ce qui peut aider et motiver des élèves durant leur parcours pour favoriser leur engagement scolaire et leur développement.

À l'issue de ses consultations et des études et des recherches qu'il a réalisées, le Conseil soumet treize recommandations, s'inscrivant sous trois grandes orientations, pour favoriser cet engagement :

- Valoriser la formation de base commune en veillant à ce qu'elle soit riche, solide et signifiante, tout en faisant place à l'exploration;
- Consolider la cohérence du système scolaire dans ses visées et dans les pratiques en œuvre;
- Favoriser une plus grande accessibilité aux services éducatifs susceptibles de soutenir l'engagement des élèves, dans leur parcours scolaire.

Au cours de la période 2024-2025, la Commission s'est réunie à quatre reprises, soit en avril, en juin et en septembre 2024, et finalement en février 2025. L'ensemble des rencontres de la CES représente un total de 25 heures 45 minutes de participation pour les membres bénévoles, sans compter le temps consacré aux échanges informels et à la préparation des rencontres.

L'avis a été adopté à la table du Conseil à la réunion du 25 octobre 2024 et son lancement officiel s'est tenu le 16 janvier 2025 de façon virtuelle devant plus de 60 participants, dont certaines personnes qui avaient participé aux consultations, de même que du personnel de directions d'établissements, des professionnels et des cadres de centres de services scolaires.

Spécialistes invités, et actrices et acteurs consultés

Au cours de la rédaction de l'avis, deux consultantes ont été invitées à la rencontre de la CES du 10 avril 2024. Il s'agit de Marianne St-Onge et de Marjorie Vidal, toutes deux consultantes pour EFE – Groupe de recherche et consultation. L'échange d'une durée de 60 minutes avait pour objet de discuter des analyses sur les besoins des élèves et de l'offre scolaire.

En plus des personnes rencontrées dans le cadre des réunions officielles de la Commission, le personnel de la permanence attitré à la CES a mené, en mai 2024 et en février 2025, deux rencontres complémentaires, représentant 1 heure 15 minutes d'échange. L'une de ces rencontres s'est tenue avec une conseillère stratégique de la Direction de l'adaptation scolaire au sein du ministère de l'Éducation. Elle avait pour objet de colliger de l'information sur certains parcours scolaires au secondaire. La deuxième rencontre, réalisée conjointement avec le coordonnateur de la CEPEP auprès de deux conseillères à la formation générale des jeunes à la Fédération des centres de services scolaires du Québec, avait pour objectif de discuter de façon informelle des deux avis récemment lancés et de présentations potentielles de ceux-ci à la Fédération.

Activité publique

Le plus récent avis de la Commission a fait l'objet d'une présentation auprès des membres de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), le 25 mars 2025, par la présidente du Conseil ainsi que le président et la coordonnatrice de la CES. Une trentaine de personnes y assistaient virtuellement. Elles provenaient de la Commission professionnelle de l'organisation scolaire et de la Commission professionnelle des services éducatifs de l'AQCS.

Outils de transfert et publications

Quant aux outils de transfert en lien avec ce même avis, trois ont été conçus, dont une fiche synthèse pour présenter les treize recommandations et les trois orientations proposées. Un sommaire en français et un autre en anglais accompagnent l'avis pour synthétiser le contenu de ce dernier. Au total, ces outils de transfert de même que l'avis ont généré 1 660 téléchargements.

3.4 Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial

Projet d'avis d'initiative intitulé provisoirement *L'articulation entre la recherche et la formation au collégial*

La Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial (CERC) a poursuivi les travaux amorcés à l'automne 2022 pour la production d'un avis d'initiative sur le thème de l'articulation entre la recherche et la formation au collégial. En février 2025, la Commission a terminé les travaux préparatoires par l'examen du projet d'avis, et le Conseil doit l'adopter au début de l'exercice financier 2025-2026.

Les collèges québécois font partie de l'enseignement supérieur et en partagent la mission de recherche; pour l'assumer, ils emploient une pluralité de méthodes dans différents domaines, grâce à l'intérêt de leur personnel hautement qualifié. Cette mission de recherche cohabite avec la mission éducative au sein des établissements, et l'arrimage entre les deux représente un défi dans l'optique de l'instauration d'une véritable culture de la recherche dans les collèges. Les travaux invitent à un examen des facteurs pouvant maximiser cette synergie entre la recherche et la formation dans une perspective de vision intégrée de ces deux volets de la mission des collèges au bénéfice de la formation étudiante. L'enjeu de l'articulation entre la recherche et la formation est examiné selon différentes perspectives, pour parvenir à une vue d'ensemble des moyens à mettre en œuvre pour tendre vers cette synergie. Au fil de la démarche, quatre angles d'analyse spécifiques ont été retenus, soit : la gouvernance et l'organisation de la recherche au collégial; la structuration de mécanismes d'articulation entre la recherche et la formation; l'initiation à la recherche et le développement de la culture scientifique chez la population étudiante collégiale et dans une optique de continuum de formation du secondaire jusqu'à l'université; et les conditions à mettre en place pour optimiser le potentiel de recherche des collèges, en particulier chez le personnel enseignant. Des orientations et des recommandations seront énoncées sur ces différents axes de façon à inciter les actrices et les acteurs concernés à agir sur les leviers qui permettent d'optimiser l'articulation entre la recherche et la formation au collégial.

Au cours de la période 2024-2025, la Commission s'est réunie à quatre reprises pour l'avancement et la fin des travaux, soit en mai, en septembre et en novembre 2024 de même qu'en février 2025. Elle s'est notamment livrée à un examen de documents d'analyse et de recherche pour documenter les différents axes des travaux, elle a recueilli le témoignage d'expertes et d'experts pour enrichir la réflexion, elle s'est consacrée à la préparation d'un deuxième rapport d'étape et elle a structuré sa réflexion par la définition d'orientations et de recommandations à proposer dans le projet d'avis. Des consultations auprès de groupes de personnes concernées par le thème à l'étude ont aussi été menées par le personnel de la permanence, qui a également procédé à la rédaction du projet d'avis. Le deuxième rapport d'étape a été soumis au Conseil en octobre 2024 et le projet d'avis a été examiné par la Commission en février 2025.

La Commission s'est également réunie en mars 2025 pour amorcer une réflexion sur les enjeux et les tendances en enseignement supérieur, et plus particulièrement au collégial, en vue de la définition de prochains travaux.

L'ensemble des rencontres de la CERC représente un total de 32 heures 30 minutes de participation pour les membres bénévoles, sans compter le temps consacré aux échanges informels et à la préparation des rencontres.

Spécialistes invités, et actrices et acteurs consultés

Au total, six expertes et experts ont été invités pendant les travaux de la Commission pour un total de 4 heures 30 minutes d'échange, sans compter le temps consacré aux échanges informels. Parmi ces derniers, notons la présence de :

- Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps;
- Sylvain Poirier, directeur adjoint de la recherche, Fédération des cégeps;
- Samuel Bernard, directeur général de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC);
- Lynn Lapostolle, directrice générale de l'Association pour la recherche au collégial (ARC);
- Jacinthe Ruel, conseillère en transfert et en innovation au Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ);
- Patrick Bérubé, directeur général de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ).

En plus des personnes rencontrées dans le cadre des réunions officielles de la Commission, le personnel de la permanence attitré à la CERC a mené, d'avril à décembre 2024, quatre rencontres complémentaires auxquelles des actrices et des acteurs du réseau de l'enseignement supérieur ont pris part. Ces rencontres, pour un total de 5 heures 30 minutes d'échange, sans compter le temps consacré aux échanges informels, avaient notamment pour objectif de recueillir les points de vue d'autres organisations intéressées par des aspects particuliers des travaux de la CERC et d'obtenir des données pour documenter des phénomènes liés au thème étudié.

En outre, quinze personnes ont été consultées par l'entremise de groupes de discussion entre avril et juin 2024 sur l'actuel thème à l'étude par la CERC. Notons la participation de membres du Comité interordres de la relève étudiante du Conseil (CIRÉ), de membres du Comité intersectoriel étudiant des Fonds de recherche du Québec (CIE), d'étudiantes et d'étudiants de la Table ronde étudiante organisée dans le cadre du Colloque interordres de la recherche étudiante en sciences sociales et humaines,

en arts et en lettres, événement associé au projet conjoint de l'ARC et du CTREQ intitulé *L'expérience qui fait la différence* et de membres du personnel cadre responsable du dossier de la recherche dans les cégeps de la Commission de la recherche de la Fédération des cégeps.

3.5 Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires

Projet d'avis d'initiative intitulé provisoirement *L'avenir de la formation de premier cycle à l'ère du numérique ainsi que de la transformation de la société et du marché du travail*

Au début de l'année 2024-2025, la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires (CERU) a présenté pour adoption à la table du Conseil le devis intitulé *L'avenir de la formation de premier cycle à l'ère du numérique ainsi que de la transformation de la société et du marché du travail*. Toutefois, la Commission a dû interrompre ses travaux pour que le personnel de la permanence du Conseil y étant attitré puisse se consacrer au mandat confié par la ministre de l'Enseignement supérieur portant sur la formation à distance (FAD) au premier cycle. La reprise des travaux d'initiative de la Commission a fait l'objet de réflexions et de discussions à la 147^e réunion, tenue le 26 février 2025, où les membres ont été invités à partager leur point de vue et leurs suggestions sur l'opportunité de poursuivre les travaux interrompus. Un consensus s'est dégagé des discussions pour que les travaux se concentrent sur l'une des questions présentées dans le devis adopté, soit celle de brosser un portrait de la scolarisation au premier cycle universitaire. Ainsi, durant l'année 2025-2026, la Commission travaillera à établir ce portrait et à documenter les sujets et les questions qui seront soulevées en cours d'exercice.

Au cours de la période 2024-2025, la Commission a tenu une seule réunion, soit en février 2025, pour les raisons évoquées précédemment. Cela représente un total de 2 heures 30 minutes de participation pour les membres bénévoles, sans compter le temps consacré aux échanges informels et à la préparation des rencontres.

Activité publique

Le 23 mai 2024, la coordonnatrice et l'agente de recherche et de transfert de la CERU ont présenté virtuellement à une quinzaine de personnes l'avis de la Commission intitulé *Pour une recherche universitaire diversifiée, reflet et moteur de la société*, publié en 2023. Le chapitre 5 de l'avis, portant sur la recherche interordres, a été présenté aux membres de la communauté interdisciplinaire de pratique en enseignement supérieur.

Rapport transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur intitulé *L'offre de la formation à distance et son incidence sur les étudiantes et les étudiants universitaires : un portrait à coconstruire*

Dans le cadre des travaux portant sur la FAD, les membres bénévoles de la CERU ont été mis à contribution à trois reprises, soit en mai, en septembre et en novembre 2024, pour un total de 6 heures 30 minutes d'échange, où les travaux ont été examinés à différentes étapes de réalisation, et accompagnés de commentaires contribuant à l'amélioration des contenus.

Cela a notamment permis d'enrichir le projet de questionnaire portant sur l'incidence de la formation à distance sur l'expérience étudiante. Le questionnaire comprenait 37 questions destinées aux étudiantes et aux étudiants inscrits au baccalauréat à l'hiver 2024. C'est avec la collaboration d'associations étudiantes que le lien vers le questionnaire en ligne leur a été transmis entre le 17 septembre et le 6 octobre 2024.

Ce rapport sera d'ailleurs traité en détail dans une section subséquente de ce rapport annuel de gestion.

3.6 Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue

Avis d'initiative intitulé *Un cadre national de qualification pour reconnaître, comparer et soutenir le développement des compétences au Québec*

Durant l'année financière 2024-2025, la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CEAFC) s'est consacrée à la rédaction et à la diffusion de l'avis auprès des actrices et des acteurs concernés. Ce dernier a pour titre *Un cadre national de qualification pour reconnaître, comparer et soutenir le développement des compétences au Québec*.

Il fait état des contraintes de lisibilité du système de formation et de qualification qui se manifestent notamment chez les apprenantes et les apprenants ne disposant pas toujours de l'ensemble des ressources nécessaires pour prendre une décision éclairée au moment de s'engager dans une formation. L'issue des consultations ainsi que les études et les recherches qui ont été menées sur le sujet, ici et à l'international, ont conduit le Conseil à proposer sept recommandations qui s'inscrivent sous trois grandes orientations :

- Doter le Québec d'un outil structurant pour favoriser la comparaison et la lisibilité des qualifications;
- Mettre en place les conditions assurant l'adhésion, la validité, la pérennité et l'efficacité du cadre national de qualification;
- Intensifier et élargir le déploiement de la reconnaissance des acquis et des compétences à tous les niveaux.

Le cadre national de qualification s'avère une piste de solution à certains enjeux du système de formation et de qualification. Il permet de situer les certifications scolaires et professionnelles les unes par rapport aux autres selon une échelle de niveaux. Il a pour principales fonctions de favoriser la compréhension, la comparabilité, la compatibilité et la transférabilité des qualifications. Cela peut varier selon les systèmes d'éducation et l'implication des actrices et des acteurs des milieux de l'éducation et de l'emploi, et même de la société civile. Au-delà des intérêts nationaux, la mise en œuvre de cadres de qualification vise à favoriser la transparence dans le processus de reconnaissance des acquis et des compétences, à faciliter la mobilité transfrontalière des individus, qu'il s'agisse d'apprenantes et d'apprenants ou encore de travailleuses et de travailleurs, ainsi qu'à soutenir l'apprentissage tout au long et au large de la vie. Pour ce qui est des retombées, il est attendu que les cadres de qualification contribuent à accentuer la fluidité des parcours éducatifs et professionnels tout en optimisant l'accès, la flexibilité et le passage entre les différents secteurs ou établissements d'enseignement et de formation, entre les secteurs de l'éducation et de l'emploi de même qu'entre les divers milieux de travail.

L'avis a été adopté à la table du Conseil à la réunion du 2 février 2024 et son lancement officiel s'est tenu le 7 mai 2024 de façon virtuelle devant une soixantaine de participants.

Au cours de la période 2024-2025, la Commission s'est réunie à deux reprises, soit en mai et en octobre 2024. La première réunion avait pour objet de faire le bilan sur les travaux et sur la publication de l'avis sur le cadre national de qualification ainsi que de consulter les membres lors de la préparation du Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2023-2025 portant sur la complexité du système éducatif au Québec. Quant à la deuxième rencontre de la Commission, elle visait la préparation des travaux de mise à jour de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (PGEAFC), qui a été annoncée en mai 2024 par le ministère de l'Éducation. Cette rencontre a notamment permis de déterminer les enjeux de la mise à jour de la PGEAFC et de proposer un positionnement et un argumentaire à la table du Conseil en prévision des consultations à venir. L'ensemble des rencontres de la CEAFC représente un total de 7 heures 30 minutes de participation pour les membres bénévoles, sans compter le temps consacré aux échanges informels et à la préparation des réunions.

Activités publiques

Quatre présentations de l'avis de la Commission ont été offertes dans le cadre d'événements auxquels près de 275 personnes au total ont participé. Soulignons une présentation le 30 mai 2024 dans le cadre du colloque de la Table des responsables de l'éducation des adultes du Québec (TREAQ) au Centre des congrès de Lévis, une autre le 6 juin 2024, lors des Journées d'étude de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) à l'Université du Québec à Rimouski, et lors d'une rencontre tenue le 31 octobre 2024 avec les professionnels du groupe de travail du Grand défi Société apprenante. Finalement, le 6 novembre 2024, l'avis a été présenté lors d'une table ronde portant sur la spécificité de la reconnaissance des acquis et des compétences en milieu universitaire au Québec organisée à l'occasion du Forum sur la RAC à l'université, intitulé *Favoriser la réussite!* Cette table ronde a été organisée par le Bureau de coopération interuniversitaire à l'Université de Sherbrooke, campus de Longueuil.

Outils de transfert et publications

En ce qui a trait aux outils de transfert en lien avec ce même avis, quatre ont été conçus, dont un feuillet en format de carte postale pour présenter les trois orientations proposées de même que pour inciter les actrices et les acteurs du milieu à lire l'avis et à adhérer à la proposition du Conseil pour la mise en chantier d'un cadre national de qualification au Québec. Un sommaire en français et un autre en anglais accompagnent l'avis pour synthétiser le contenu de ce dernier. Au total, ces outils de transfert de même que l'avis ont généré près de 1 550 téléchargements. Une cinquantaine de feuillets ont été distribués pendant les événements auxquels le Conseil a participé pour promouvoir l'avis.

Préparation à la démarche de consultation pour la mise à jour de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (PGEAFC)

En mai 2024, le ministère de l'Éducation a annoncé le début de travaux de mise à jour la PGEAFC de 2002. Selon l'annonce, la Politique serait actualisée d'ici à 2026 et une démarche de consultation auprès des partenaires et des intervenants ciblés est prévue dans le processus de révision. En préparation de cette consultation, la CEAFC a donc entrepris des travaux pour l'élaboration d'un projet de mémoire qui

contribuera à la réflexion sur la nécessité de construire, de façon concertée, une nouvelle PGEAFC. Ces travaux se baseront principalement sur ceux du Conseil qui ont été publiés depuis 1998 et sur les consultations faites auprès des membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue et du Comité sur l'éducation autochtone.

Pour 2025, la commission poursuivra les travaux pour la préparation d'un mémoire dans le cadre de la mise à jour de la PGEAFC. Dans le contexte de transformation organisationnelle où le Conseil supérieur de l'éducation deviendra le Conseil de l'enseignement supérieur, et dans l'incertitude du maintien de la Commission, aucun nouveau thème n'a été choisi pour un prochain avis.

3.7 Comité interordres de la relève étudiante

Tel qu'il fut mentionné dans la [section 1.1](#) du présent rapport annuel de gestion, le Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ), devenu permanent en juin 2022, est composé d'étudiantes et d'étudiants au collégial et à l'université. Une réflexion sur son orientation et sur son rôle au sein du Conseil a toutefois été amorcée en décembre 2022, puis en février 2023, les membres du comité ont voté à l'unanimité pour que le CIRÉ devienne un comité consultatif en soutien aux autres instances du Conseil. La charge de travail soutenue pour la production d'un rapport de même que la conciliation travail-études ont fait réfléchir certains membres quant à leur participation bénévole au sein du comité. Pour cette raison, il a été convenu que ce comité ne rédige ni ne publie d'avis d'initiative de son propre chef. Ainsi, les membres sont dorénavant sollicités par les instances du Conseil pour les travaux et les activités en vue d'obtenir le point de vue étudiant. Le CIRÉ a donc été consulté à cinq reprises pour un total de 7 heures de délibérations des membres étudiants bénévoles. La Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial a consulté les étudiantes et les étudiants le 15 avril 2024 pour l'avis qui était en cours de production. De plus, les employées de la permanence attirées à la rédaction du rapport sur la formation à distance demandé par la ministre de l'Enseignement supérieur ont consulté le CIRÉ en mai et en novembre 2024 sur le questionnaire acheminé aux étudiantes et aux étudiants ainsi que le rapport final. Une consultation de l'Institut du Nouveau Monde relative au futur plan stratégique du Conseil a été effectuée en octobre 2024. Finalement, le point de vue étudiant a été très utile lors d'une rencontre en mars 2025 pour les thèmes potentiels à aborder et le rôle quant à la création du rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement supérieur en remplacement du rapport actuel.

Au cours de la période 2024-2025, le Comité s'est réuni à quatre reprises, soit en juin, en juillet et en septembre 2024 ainsi qu'en janvier 2025. L'ensemble des rencontres du CIRÉ représente un total de 3 heures 15 minutes de participation pour les membres bénévoles, sans compter le temps consacré aux échanges informels et à la préparation des membres. Les rencontres ont porté sur les travaux en cours et à venir au sein des autres instances du Conseil, en plus de présenter deux nouveaux membres. En outre, la dernière rencontre a porté sur le rôle de ce comité consultatif et sur les pistes suggérées par les membres pour enrichir leur participation au sein du Conseil tout en tenant compte de leurs disponibilités restreintes.

3.8 Comité sur l'éducation autochtone

Le Comité sur l'éducation autochtone (CEA) a vu le jour le 8 février 2022. Formé de deux personnes issues des Premières Nations et d'une personne allochtone, il incarne la nécessité de travailler ensemble pour favoriser l'accès, l'inclusion, la persévérance, la réussite éducative, la sanction des études et le bien-être des communautés autochtones au sein des établissements scolaires du Québec. Durant l'année 2023, les membres du CEA, accompagnés par le personnel de la permanence du Conseil, se sont consacrés à l'organisation de l'assemblée plénière du 20 avril 2023, une journée de formation continue qui avait pour thème *Éducation autochtone : enjeux et initiatives inspirantes*. À la suite d'un vote favorable des membres de la table du Conseil, il a été annoncé que ce comité deviendrait permanent et qu'il serait davantage consacré à jouer un rôle consultatif, interpellé par les autres instances du Conseil, pour offrir une perspective autochtone dans les travaux du Conseil.

Au cours de la période 2024-2025, le Comité a été consulté à quatre reprises, soit en avril et en mai 2024 ainsi qu'en février et en mars 2025, par les instances du Conseil. Cela a permis de prendre en compte de manière plus importante les enjeux et les perspectives de l'éducation pour les Premières Nations et les Inuit dans les publications du Conseil. L'ensemble des rencontres du CEA représente un total de 4 heures de participation pour les membres bénévoles, sans compter le temps consacré aux échanges informels et à la préparation des rencontres.

À titre informatif, dans l'avis publié en 2024 par la CEPEP intitulé *Ensemble pour les enfants : une collaboration école, famille et communauté*, le Comité a contribué à mieux cerner les enjeux et à proposer des exemples concrets et positifs de la collaboration entre les écoles, les familles et les communautés autochtones.

Également, le Rapport sur l'état et les besoins en éducation 2023-2025, intitulé *La complexité du système éducatif sous le regard du Conseil supérieur de l'éducation* consacre une section de son analyse sur la complexité de l'éducation autochtone menant à rendre visibles certains problèmes épineux propres aux Premières Nations et aux Inuit du Québec, notamment avec les enjeux de sécurisation culturelle et d'autochtonisation aux études supérieures. Par ailleurs, la consultation du CEA a mené le Conseil à formuler l'orientation 3, « Révéler l'invisible : reconnaître les enjeux spécifiques à l'éducation autochtone » (CSE, 2025). Le CREBE a de nouveau consulté le CEA en mars 2025 pour sonder les attentes des membres envers le futur rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement supérieur.

En terminant, la CEAFC a consulté le Comité en février 2025 en préparation des travaux de la Commission dans le cadre de la révision de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (PGEAFC). Cette rencontre a permis de cerner des besoins et des enjeux associés à l'éducation des adultes et de la formation continue qui tiennent compte des spécificités des Premières Nations et des Inuit.

En 2025-2026, dans le contexte où le Conseil supérieur de l'éducation deviendra le Conseil de l'enseignement supérieur, le Comité devrait se transformer pour devenir le Comité sur les perspectives des Premières Nations et des Inuit. Il pourra ainsi poursuivre son rôle consultatif auprès des instances renouvelées du Conseil.

3.9 Rapport adopté par la table du Conseil

Rapport intitulé *L'offre de la formation à distance et son incidence sur les étudiantes et les étudiants universitaires : un portrait à coconstruire*

Le 8 avril 2024, la ministre de l'Enseignement supérieur a confié au Conseil supérieur de l'éducation un mandat portant sur la formation à distance (FAD) au premier cycle universitaire. Ce mandat comporte deux volets. Le premier se penche sur l'offre de formation à distance au baccalauréat des établissements québécois, tandis que le second s'intéresse à son incidence sur l'expérience des étudiantes et des étudiants poursuivant des études de baccalauréat à l'université.

Dans le cadre du premier volet, le Conseil a sollicité certains de ses partenaires pour obtenir des données qui lui permettraient de réaliser le portrait demandé. Le ministère de l'Enseignement supérieur et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) ont transmis certaines des données dont l'analyse est présentée dans le rapport. Couplées avec celles d'avant la pandémie, les données colligées ont permis de dégager un constat général : la FAD connaît une progression dans les établissements universitaires depuis le début des années 2000 et cette hausse se poursuit après l'épisode de la pandémie. Toutefois, il s'est avéré impossible d'avancer une estimation exacte de cette progression, car les travaux se sont heurtés à des limites concernant la disponibilité des données. Ce sont donc uniquement des tendances qui se dégagent des analyses présentées.

Dans le cadre du second volet, le Conseil a mis au point un outil de consultation des étudiantes et des étudiants inscrits au baccalauréat à partir d'une recherche documentaire qui a permis de cerner les facteurs clés favorisant une expérience étudiante réussie en matière de FAD. C'est à partir de ces facteurs qu'un questionnaire a été élaboré et mis en ligne. En dépit de la collaboration de l'Union étudiante du Québec et de plusieurs associations étudiantes locales, le faible taux de participation n'a pu permettre de produire une analyse des résultats.

Néanmoins, les difficultés qui ont fait obstacle à l'accomplissement du mandat ont nourri les réflexions du Conseil et mené à certains constats permettant d'avancer quelques recommandations visant à améliorer l'information disponible sur la FAD, tant au bénéfice des actrices et des acteurs des établissements scolaires et des universités, des étudiantes et des étudiants, que des gouvernements.

Le rapport intitulé *L'offre de la formation à distance et son incidence sur les étudiantes et les étudiants universitaires : un portrait à coconstruire* a été adopté par le Conseil à la réunion du 13 décembre 2024 et transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur à la même date. Il a été rendu public le 11 février 2025. Depuis sa diffusion jusqu'à la fin de l'année financière, le Conseil a répertorié 226 téléchargements du rapport sur son site Web.

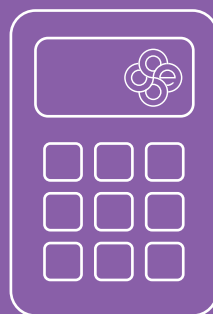
3.10 Collaboration avec un autre organisme consultatif public

Commission de l'éthique en science et en technologie

En mai 2023, le Conseil supérieur de l'éducation ainsi que la Commission de l'éthique en science et en technologie ont pris l'initiative de former un comité mixte d'expertes et d'experts, qui a mené les travaux de réflexion et d'analyse portant sur des enjeux pédagogiques et éthiques que suscitent les usages de l'intelligence artificielle générative, soit l'alignement pédagogique, l'intégrité académique, la compétence numérique, la qualité de l'information et autres enjeux éthiques. Ce comité a proposé 20 recommandations à la ministre de l'Enseignement supérieur en vue de favoriser une utilisation judicieuse de l'intelligence artificielle générative dans les collèges et les universités du Québec, advenant qu'une normalisation de son usage se produise.

Pour enrichir la réflexion du comité, une consultation a été menée auprès des universités, des collèges et d'une vingtaine d'organisations au sein de l'écosystème québécois. Les travaux de rédaction se sont tenus au cours du précédent exercice financier, et le rapport intitulé *Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques* a été diffusé le 25 avril 2024.

Ancré à la fois dans une perspective scientifique multidisciplinaire et la réalité vécue dans les milieux de l'enseignement supérieur, le rapport conclut qu'une approche prudente face à l'intelligence artificielle générative, non précipitée et fondée sur les besoins à court et à moyen terme des diverses parties prenantes, doit primer pour répondre à la mutation technologique en cours. Rappelons que le rapport est accompagné d'une fiche synthèse ainsi que d'un sommaire en français et en anglais. Le lancement s'est tenu le 24 avril 2024 à l'Agora du Cœur des sciences de l'Université du Québec à Montréal, en marge de la journée *Les opportunités pédagogiques de l'IA générative en enseignement supérieur : mirages ou réalités*.



Les ressources utilisées

4.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2025, à l'exclusion des étudiantes, des étudiants et des stagiaires, le Conseil supérieur de l'éducation comptait 28 employés occupant un poste régulier ou occasionnel, soit quatre de moins que le nombre à la fin de l'exercice financier précédent. Cet écart s'explique par le fait que certains postes étaient vacants au 31 mars 2025. Compte tenu de la transformation imminente du Conseil, ils n'ont pas été pourvus.

Outre le personnel de la permanence, le Conseil bénéficie de l'engagement remarquable de ses membres bénévoles, dont la contribution constitue un pilier essentiel de son fonctionnement. En 2024-2025, 84 membres ont consacré individuellement, en moyenne, près de 19 heures de travail non rémunéré aux délibérations liées aux travaux du Conseil. À cela s'ajoutent les heures nécessaires à la lecture attentive des nombreux documents de travail ainsi qu'à la préparation rigoureuse des réunions. On ne peut passer sous silence le fait que plusieurs membres bénévoles assument des responsabilités multiples du fait qu'ils siègent à la fois à la table du Conseil et au sein de diverses commissions ou de différents comités. Ce cumul de fonctions fait augmenter de manière importante le nombre d'heures investies en tant que bénévole. L'ensemble de ces contributions représente un volume de travail substantiel, qui témoigne de l'engagement soutenu des membres bénévoles et qui permet au Conseil de mener à bien sa mission avec efficacité et rigueur.

Par ailleurs, le Conseil bénéficie de l'expertise de personnes étroitement associées à la recherche et à diverses interventions sur le terrain. En 2024-2025, onze expertes et experts ont été invités à partager leur savoir et leur expérience lors des travaux des commissions, des comités et de la table du Conseil. Leur participation a enrichi les réflexions et contribué à la qualité des analyses produites.

Effectif au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité*	2023-2024 (1)	2024-2025 (2)	Écart (3) = (2) - (1)
Présidence et secrétariat général	6	7	1
Direction de la coordination, de la recherche et de l'analyse	16	13	-3
Direction des communications et de l'administration	10	8	-2
Total	32	28	-4

* Les secteurs d'activité sont généralement liés à la structure administrative de l'organisation et correspondent habituellement aux activités des différents sous-ministériats ou des vice-présidences.

Formation et perfectionnement du personnel

Pour accomplir efficacement sa mission, le Conseil supérieur de l'éducation mise sur le maintien et le développement continu de l'expertise de son personnel. Pendant l'année civile 2024, il a investi 100 891 \$ dans des activités de formation et de perfectionnement professionnel, ce qui représente environ 3 % de la masse salariale brute du Conseil. Ce pourcentage est conforme à l'obligation d'investir au moins 1 % de la masse salariale à la formation professionnelle³, témoignant ainsi de l'engagement du Conseil envers le renforcement des compétences internes. La baisse des dépenses de formation observée durant l'année civile 2024 comparativement aux dépenses de 2023 s'explique principalement par une diminution de l'effectif du personnel et par une plus grande participation du personnel aux activités de formation en ligne.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022*	2023*	2024*
Proportion de la masse salariale (%)	3 %	4 %	3 %

* La reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022*	2023*	2024*
Titulaire d'un emploi supérieur et cadre	13	18	10
Professionnel	4	7	5
Fonctionnaire**	1	2	0,5
Total***	4	7	5

* La reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

** Personnel de bureau, personnel technicien et personnes assimilées.

*** Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit les titulaires d'un emploi supérieur, le personnel-cadre, le personnel professionnel et les fonctionnaires.

Somme allouée par personne

	2022*	2023*	2024*
Somme allouée par personne**	2 639 \$	3 678 \$	3 308 \$

*La reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

**Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit les titulaires d'un emploi supérieur, le personnel-cadre, le personnel professionnel et les fonctionnaires.

- 3 Tout employeur dont la masse salariale à l'égard d'une année civile excède 2 000 000 \$ est tenu de participer, pour cette année, au développement de la formation de la main-d'oeuvre tel que le prescrit l'article 3 de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre* (chapitre D-8.3).

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire du personnel régulier est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers temporaires et permanents, à l'exception des titulaires d'un emploi supérieur, qui ont volontairement quitté l'organisation (démission, retraite et mouvements de sortie de type mutation) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Trois personnes ont quitté le Conseil en 2024-2025, soit un taux de départ volontaire du personnel régulier en 2024-2025 d'environ 10 %. Ce taux est inférieur aux taux obtenus lors des deux dernières années financières et est semblable au taux de la fonction publique obtenu en 2024-2025. En 2024-2025, les départs observés au sein du Conseil étaient principalement le résultat de mutations de sortie, c'est-à-dire à des transferts d'employés vers d'autres ministères ou organismes de la fonction publique.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	Nombre 2022-2023	Taux (%) 2022-2023 ³	Nombre 2023-2024	Taux (%) 2023-2024 ³	Nombre 2024-2025	Taux (%) 2024-2025 ³	Taux de la fonction publique (%) ² 2024-2025 ³
Retraite	2	7 %	0	0	0	0	2 %
Démission	2	7 %	0	0	0	0	3 %
Mutation de sortie	2	7 %	7	24 %	3	10 %	4 %
Total - Départ volontaire ¹	6	20 %	7	24 %	3	10 %	9 %
Nombre moyen ³ d'employés durant la période de référence	29	s. o.	29	s. o.	29	s. o.	s. o.

- 1 Total des employés ayant pris leur retraite, ayant démissionné et ayant effectué une mutation de sortie.
- 2 Les taux de mutation de sortie et de départ volontaire pour la fonction publique représentent la moyenne des taux de la fonction publique : le taux de départ volontaire ministériel et le taux de mutation de sortie ministériel sont comparables à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation et à la moyenne des taux de mutation de sortie de chaque organisation puisqu'ils comprennent les mouvements de type mutation de sortie.
- 3 Les données ont été arrondies au nombre entier le plus proche.

4.2 Utilisation des ressources financières

L'écart observé entre le budget de dépenses 2024-2025 et les dépenses estimées au 31 mars 2025 dans chaque secteur d'activité s'explique principalement par le fait que certains postes étaient vacants durant l'année financière en raison de mutations de sortie, de difficultés à recruter, de délais prolongés dans le processus d'embauche ainsi que de congés de longue durée. Les dépenses estimées au 31 mars 2025 sont assez proches des dépenses réelles enregistrées lors de l'année financière précédente.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2024-2025 ¹ (000 \$) (1)	Dépenses estimées au 31 mars 2025 ² (000 \$)(2)	Écart (000 \$) (3) = (2) – (1)	Dépenses réelles 2023-2024 ³ (000 \$) (4)
Présidence et secrétariat général	867,5	770,4	-97,1	753,7
Direction de la coordination, de la recherche et de l'analyse	1462,2	1298,5	-163,7	1 364,3
Direction des communications et de l'administration	1306,2	1159,9	-146,2	1 142,4
Total	3635,9	3228,8	-407,1	3 260,4

- 1 Source de données : Volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2024-2025.
- 2 Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés. Ces données, tout comme celles du budget de dépenses 2024-2025, incluent l'amortissement.
- 3 Comptes publics 2023-2024. Données sur les dépenses incluant l'amortissement.

4.3 Utilisation des ressources informationnelles

Au cours de l'année budgétaire 2024-2025, le Conseil supérieur de l'éducation a poursuivi l'entretien de son parc informatique en collaboration avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, notamment en renouvelant son parc d'ordinateurs.

Cette année a aussi été celle du changement puisque le Conseil a migré à la téléphonie Teams, respectant ainsi le décret 530-2021 dont la date butoir est l'année 2026.

Aussi, le Conseil a veillé à sensibiliser son personnel à l'égard de l'utilisation de l'intelligence artificielle et de ses outils afférents qui déferlent dans le monde. Tel qu'il fut mentionné précédemment, un guide d'utilisation de l'intelligence artificielle a été conçu par un comité composé de quatre personnes de la permanence, dont une gestionnaire, pour veiller à respecter les directives du Ministère et en faire un usage sécuritaire.

Bien entendu, le professionnel en informatique a veillé à poursuivre la sensibilisation du personnel de la permanence quant à la sécurité de l'information de manière générale.

Pour terminer, le Conseil a aussi doté son bureau de Montréal d'une imprimante multifonction pour le personnel sur place.

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles pour 2024-2025

Catégorie de coûts	Coûts capitalisables prévus (000 \$) (investissements)	Coûts capitalisables réels (000 \$) (investissements)	Coûts non capitalisables prévus (000 \$) (dépenses)	Coûts non capitalisables réels (000 \$) (dépenses)
Activités d'encadrement	0	0	0	0
Activités de continuité	8 k\$	0 k\$	160,1 k\$	198,3 k\$
Projets	0	0	0	0
Total	8 k\$	0 k\$	160,1 k\$	198,3 k\$



Les annexes — Autres exigences

5.1 Gestion des effectifs

Au 31 mars 2025, étudiantes, étudiants et stagiaires exclus, le Conseil possédait un effectif de 28 employées et employés. Le nombre d'heures rémunérées s'élevait à 51 383,6, soit environ 28 équivalents temps complet (ETC). Le niveau d'effectifs fixé par le Secrétariat du Conseil du trésor pour l'année 2024-2025 n'a pas été excédé. L'écart observé par rapport aux résultats de l'exercice 2023-2024 s'explique principalement par l'augmentation du nombre de postes vacants durant l'année financière et par des congés imprévus de longue durée.

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés¹

Catégories	2024-2025 Heures travaillées [1]	2024-2025 Heures supplémen- taires [2]	2024-2025 Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	2024-2025 Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3	2023-2024 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
Personnel d'encadrement ²	6 636,3	0,0	6 636,3	3,6	3,9	-0,3
Personnel professionnel	37 113,6	7,7	37 121,3	20,3	21,8	-1,5
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	7 569,0	57,0	7 626,0	4,2	4,4	-0,2
Total	51 318,9	64,7	51 383,6	28,1	30,1	-2

1 Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

2 Incluant les titulaires d'un emploi supérieur.

Contrats de service

Deux contrats de service comportant une dépense de plus de 25 000\$ ont été conclus lors de l'exercice financier 2024-2025. Il s'agit d'un contrat avec l'Hôtel Le Bonne Entente d'une valeur totale de 35 860,26 \$ de même qu'un contrat avec l'Institut du Nouveau Monde d'une valeur totale de 51 501,00 \$.

Hôtel Le Bonne Entente

Le contrat avec cet établissement hôtelier a été convenu en novembre 2023; il a été choisi pour tenir l'assemblée plénière du 11 avril 2024. Il s'agit d'un événement annuel de formation continue pour l'ensemble des membres bénévoles et du personnel de la permanence du Conseil. Quatre-vingt-quinze personnes y ont participé. La somme de 35 860,26 \$ inclut l'hébergement, les repas ainsi qu'une réunion des membres de la table qui s'est tenue le lendemain, le 12 avril, au même endroit, pour amoindrir les frais de déplacement.

Institut du Nouveau Monde

À la suite de la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation* en décembre 2023 à l'Assemblée nationale, le Conseil a consulté l'Institut du Nouveau Monde dans le but de mener des consultations pour l'aider dans la révision de son plan stratégique dans un contexte de transformation organisationnelle, dans la définition du repositionnement du Conseil en lien avec sa transformation en Conseil de l'enseignement supérieur, dans la relecture de l'environnement rendue nécessaire ainsi que dans la consultation des principales parties prenantes en éducation.

Le mandat de l'Institut consistait donc à préparer et à animer des ateliers de consultation auprès des membres du Conseil et du personnel de la permanence, à conduire des entretiens individuels, à faire remplir un questionnaire en ligne auprès de partenaires et d'actrices et d'acteurs clés en éducation et à traduire les résultats de ces activités dans un rapport synthèse. Les coûts du contrat qui s'est déroulé du 16 septembre 2024 au 31 mars 2025 sont de 51 501\$.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	2	35 860,26 \$ et 51 501,00 \$
Total des contrats de service	2	87 361,26 \$

5.2 Développement durable

En décembre 2023, le Conseil a diffusé le *Plan d'action de développement durable 2023-2028* (PADD) à l'intérieur duquel les interventions applicables au Conseil sont la planification stratégique et les interventions structurantes. Le Plan a donc été conçu autour d'une action phare, qui consiste à évaluer la durabilité des interventions à l'initiative du Conseil. Par exemple, il a ciblé l'organisation d'événements comme une intervention structurante pouvant faire l'objet d'une évaluation de la durabilité. Ces événements qui sont organisés à l'initiative du Conseil sont variés : assemblée plénière annuelle, réunions des commissions et des comités, journées de formation continue, lancement d'avis d'initiative, etc. Le Conseil est toujours à la recherche de nouvelles façons d'organiser des événements écoresponsables. Avec cette mesure, le Conseil a souhaité ancrer davantage l'organisation d'événements écoresponsables dans sa culture organisationnelle pour ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*.

Comme ce fut demandé par la sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M^{me} Marie-Josée Lizotte, le Conseil a mis à jour son plan d'action en mars 2025. Les changements apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	1. Évaluer la durabilité des interventions à l'initiative du Conseil	Proportion des interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	Évaluation de 60 % des interventions jugées structurantes au sein de l'organisation	100 % Cible atteinte

La cible de 60% que le Conseil s'est fixée pour l'exercice 2024-2025 a été dépassée, puisque le résultat des compilations des événements de toutes les instances et de la table confondues atteint 100 %. En effet, tous les événements organisés entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025 furent évalués, et ces derniers représentent 100 % des événements tenus durant l'année financière 2024-2025.

Il importe de souligner que plusieurs bons coups ont été réalisés pour veiller à ce que le Conseil devienne un organisme de plus en plus écoresponsable lors de la tenue d'événements à grande échelle ou de rencontres d'instances. En outre, au lieu de commander des boîtes à lunch individuelles, l'équipe du Conseil invite des membres à la cafétéria de Montréal pour éviter le plus que possible les déchets à usage unique. De plus, lors d'événements où plus de 35 personnes sont invitées, comme pour une activité de type lac-à-l'épaule et une assemblée plénière, le Conseil privilégie l'option de buffets froids de même que de la vaisselle réutilisable offerte par le traiteur, et redistribue maintenant les surplus alimentaires à des organismes communautaires locaux. Le Conseil évite ainsi d'utiliser du plastique et de gaspiller de la nourriture comestible.

Détail des activités réalisées au cours de l'année

Le comité de développement durable du Conseil a conçu une grille d'évaluation de la durabilité des événements organisés qui inclut les indicateurs environnementaux, sociaux et économiques de *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*. La grille s'appuie également sur les outils et les aide-mémoire élaborés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Elle comporte 31 indicateurs regroupés sous six rubriques : les gaz à effet de serre, l'alimentation, les achats, la gestion des matières résiduelles, les communications et la sensibilisation au développement durable.

Événements organisés entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025

Instances / Événements	Nombre total d'événements en 2024-2025	Nombre total d'événements évalués en 2024-2025
CEPEP	3	3
CES	5	5
CERC	5	5
CERU	1	1
CEAFC	3	3
CREBE	5	5
CIRÉ	8	8
CEA	4	4
Table	10	10
Autre (plénière, lac-à-l'épaule)	3	3
Total	47	47

Réponses aux recommandations de la commissaire au développement durable

Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
Aucune recommandation reçue de la commissaire au développement durable	s. o.

5.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Du 1^{er} avril au 30 novembre 2024, aucune divulgation d'actes répréhensibles n'a été effectuée. Cette mesure est en lien avec la sanction de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives* de mai 2024.

Suivant la mise en œuvre du projet de loi n° 53, la fonction de responsable du suivi des divulgations prévue à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, ch. D-11.1) a été abolie le 30 novembre 2024 ainsi que les obligations de reddition de comptes. L'article 32 du projet de loi crée également l'obligation pour la « personne ayant la plus haute autorité administrative au sein d'un organisme public [de] veiller à [...] mettre en place des mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles relatives à une divulgation ». Pour ce faire, la secrétaire générale du Conseil supérieur de l'éducation a nommé un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI) au sein du personnel de la permanence en février 2024, qui a ensuite suivi huit séances de formation obligatoires prévues à la Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité pour un total de 16 heures entre janvier et mars 2024.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2024-2025	2024-2025
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations entre le 1 ^{er} avril et le 29 novembre 2024 ¹²	0
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ²	s. o.
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	s. o.
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	s. o.
5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ³	s. o.

- 1 Depuis le 30 novembre 2024, les organisations assujetties à l'article 18 de la LFDAROP n'ont plus l'obligation d'établir une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés.
- 2 Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.
- 3 Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.
- 4 Les transferts de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi sont répertoriés à ce point.

Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations, ventilés par catégorie d'acte répréhensible

Motifs vérifiés ventilés par catégorie d'acte répréhensible	Nombre de motifs	Motifs fondés
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	s. o.	s. o.
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	s. o.	s. o.
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère, ou qu'il détient pour autrui	s. o.	s. o.
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	s. o.	s. o.
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	s. o.	s. o.
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment	s. o.	s. o.
Total	0	0

5.4 Accès à l'égalité en emploi

Membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes

Au 31 mars 2025, le taux de présence des membres des minorités visibles et celui des membres des minorités ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel étaient inférieurs à ceux obtenus à la fin des deux précédentes années financières. Au 31 mars 2025, le personnel d'encadrement ne comptait aucun membre des minorités visibles ou ethniques. Le taux de présence des femmes au sein de l'effectif régulier et occasionnel du Conseil s'élevait à 70 % au 31 mars 2025.

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023*	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024*	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025*	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	3	9 %	3	10 %	2	7 %
Membres des minorités ethniques	2	6 %	2	6 %	2	7 %
Personnes handicapées	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Personnes autochtones	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Femmes	23	72 %	21	68 %	19	70 %

* Données excluant les titulaires d'emplois supérieurs.

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023*	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024*	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025*	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Membres des minorités ethniques	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Personnes handicapées	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Personnes autochtones	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Femmes	3	100 %	2	67 %	2	50 %

* Données excluant les titulaires d'emplois supérieurs.

5.5 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics

Conformément à son règlement de régie interne, le Conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie qui établit les principes auxquels les membres de toutes ses instances doivent souscrire. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant un formulaire qui indique qu'ils connaissent les principes d'éthique et les règles de déontologie de l'organisation.

Comme il est défini dans ce code, « les membres [...] sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public. »

À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après-mandat.

Comme le prévoit la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, un employé de la permanence est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique. Un professionnel de la permanence a été désigné en novembre 2024 à titre de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité au sein du Conseil. Cette personne a pour fonction :

- de coordonner et de mettre en œuvre des mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles;
- de renseigner l'organisme sur la possibilité d'effectuer une divulgation et sur la protection contre les représailles prévue à la loi;
- d'agir comme agent de liaison pour le Protecteur du citoyen en cas de vérification ou d'enquête en lien avec une divulgation ou une plainte pour représailles à la suite d'une divulgation.

Au total, vingt activités de formation ont été suivies par le responsable désigné et son prédécesseur en vue de parfaire les connaissances en lien avec l'éthique et l'intégrité, ce qui représente plus de 60 heures consacré au sujet. La majorité de ces activités de formation ont été offertes dans le cadre du Colloque sur l'éthique des organisations publiques organisé par la Direction de l'éthique et des relations de travail du Secrétariat du Conseil du trésor, et par le Programme de formation en éthique organisationnelle et en intégrité publique de la fonction publique québécoise (PFEOIP).

En terminant, aucun manquement en matière d'éthique et de déontologie de la part des administratrices du Conseil n'a été signalé en 2024-2025. En vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, ch. M-30), le [Code d'éthique et de déontologie](#) du Conseil est accessible sur son site Web.

Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, ch. M-30, r. 1⁴), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des **membres** du Conseil supérieur de l'éducation.

Sont considérés comme administrateurs publics la ou le titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique également aux membres des commissions et des comités du Conseil.

Les membres sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les règles de déontologie et les principes d'éthique prévus par la loi et par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables.

En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

Principes d'éthique

2. Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État.
3. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.
4. Les membres ont le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, aux directives et aux règles fixées par le Conseil.

Ils ne peuvent poser des actes et des gestes ou émettre des commentaires qui iraient à leur encontre et qui pourraient ainsi porter atteinte à la réputation du Conseil.

4 Édité en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, ch. M-30, a. 3.0.1).

Règles de déontologie

Rigueur, assiduité, civilité, probité et intégrité

5. Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances avec rigueur, assiduité, civilité, probité et intégrité.
6. Les membres des commissions et des comités doivent se montrer soucieux du bien-être du personnel du Conseil et se comporter de manière respectueuse, bienveillante et honnête en vue de maintenir un climat de confiance mutuelle et de coopération, conformément aux valeurs de l'organisme.

Confidentialité et discrétion

7. Les membres sont tenus à la confidentialité et à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements auxquels ils ont accès ou dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

8. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil la ou le titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

9. Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
10. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

11. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique électorale.
12. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions si elle est élue ou s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

13. Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
14. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
15. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peut être accordé par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la ou du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.
16. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
17. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
18. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
19. Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt à la présidente ou au président du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Propriété intellectuelle

20. La participation des membres aux travaux du Conseil menant à des publications ne leur confère pas un droit de propriété intellectuelle. Ils doivent respecter les règles en vigueur en cette matière.

Exclusivité de service

21. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.
22. La ou le titulaire de la présidence du Conseil peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

23. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ainsi que les membres qui ont cessé d'exercer leurs fonctions doivent se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de leurs fonctions antérieures au Conseil.
24. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ainsi que les membres qui ont cessé d'exercer leurs fonctions ne doivent pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel ils avaient des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

Il leur est interdit, dans l'année qui suit la fin de leurs fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme ou l'entreprise pour lequel ils ont agi est partie et sur laquelle ils détiennent de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme ou d'une entreprise visé au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec le ou la titulaire de la présidence et les membres qui y sont visés dans l'année où ceux-ci ont quitté leurs fonctions.

Mesures d'application

25. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
26. La ou le titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Cette personne doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
27. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente pour permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
28. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'elle ou qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, à sa demande, se faire entendre sur le sujet.
29. Suivant la conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
30. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

5.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le Conseil supérieur de l'éducation, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès à l'information publique qu'il produit. La diffusion de l'ensemble de ses productions et de ses documents administratifs répond à cette exigence.

De plus, le Conseil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences établies en matière de protection des renseignements personnels. Un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme. Il s'agit de la secrétaire générale.

En novembre 2022, le Conseil a entamé des travaux en vue d'élaborer une politique visant à préciser la façon par laquelle les renseignements personnels qu'il a en sa possession sont colligés, conservés et ultérieurement détruits de façon sécuritaire, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, ch. A-2.1). À titre de précision, les renseignements personnels dont il est question concernent les employées et les employés du Conseil, l'ensemble de ses membres, les expertes et les experts invités ainsi que les personnes rencontrées lors de consultations.

Pour ce faire, un comité portant sur l'accès et la protection des renseignements personnels formé de six personnes y compris deux gestionnaires a été mis sur pied en novembre 2022 pour rédiger sa propre version de la **Politique sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels**. Cette politique a été rendue publique le 6 novembre 2023 sur le site Web du Conseil. La politique poursuit les objectifs suivants :

- assurer le respect des règles édictées dans les lois et les règlements en vigueur en matière de protection des renseignements personnels;
- assurer l'accès aux documents du Conseil qui ne sont pas confidentiels;
- définir le partage des responsabilités des différentes personnes appelées à mettre en œuvre les règles édictées par la présente politique;
- confirmer l'importance accordée à la confidentialité que revêtent les renseignements personnels;
- établir les directives du Conseil pour la collecte, l'utilisation, la divulgation, le partage, la dissémination et la correction ou l'ajout de renseignements personnels.

Au cours de l'année 2024-2025, trois demandes ont été adressées au Conseil au regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Les détails sont présentés dans les tableaux suivants.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	3 demandes
---------------------------------	------------

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	2	0	0
21 à 30 jours	1	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	s. o.	0	0
Total	3	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la <i>Loi</i> invoquées
Acceptée (entièrement)	3	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	0	0	0	s. o.
Refusée (entièrement)	0	0	0	s. o.
Autres	0	0	0	s. o.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

5.7 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Au cours de l'exercice financier précédent, le Conseil supérieur de l'éducation a entamé des démarches quant à la rédaction de sa directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration. Un peu moins d'une vingtaine d'exceptions ont été répertoriées par le Conseil relativement à l'usage d'une langue autre que le français. À ce jour, malgré les quelques échanges avec le personnel du ministère de la Langue française pour bonifier la directive du Conseil, cette dernière est toujours en attente d'une approbation finale. Par ailleurs, la professionnelle du Conseil attitrée comme émissaire a suivi deux séances de formation en mai 2024, l'une portant sur l'exemplarité de l'État en vertu de la *Charte de la langue française* et l'autre, sur les défis de l'émissaire et de l'aide-émissaire au sein des ministères et organismes gouvernementaux, pour un total de 2 heures 15 minutes de formation.

Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Non
Si oui, énumérer cette ou ces mesures	s. o.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation?	Oui, la directive du Conseil est en attente d'approbation auprès du Ministère
• Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	19 exceptions
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions.	s. o.

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Non
Si oui, énumérez cette ou ces mesures :	s. o.
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.	0
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé?	
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable ?	11 postes dont la présidence, le secrétariat général, la coordination et l'informatique.

5.8 Égalité entre les femmes et les hommes

Durant l'année 2024-2025, le Conseil a eu l'occasion de rendre hommage aux femmes à trois reprises.

Prix Acfas Jeanne-Lapointe - 14 novembre 2024

Le Conseil supérieur de l'éducation coparraine le prix Acfas Jeanne-Lapointe avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture depuis sa création, en 2020. Le prix Jeanne-Lapointe est nommé en l'honneur de cette femme d'exception, chercheuse en sciences humaines, qui a été la principale rédactrice du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Cette récompense est décernée à une ou un scientifique pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences de l'éducation.

Commémoration de la tragédie de l'École Polytechnique de Montréal – 6 décembre 2024

Chaque année, le Conseil supérieur de l'éducation rend hommage aux femmes victimes de l'attentat qui a eu lieu le 6 décembre 1989 à l'École Polytechnique en dédiant sa rencontre des membres de la table de décembre à la mémoire des victimes, tel qu'il a été instauré par la résolution interne du Conseil de 2019. La rencontre tenue le 13 décembre dernier n'a pas fait exception. D'ailleurs, le 5 décembre 2024, le Conseil a diffusé une actualité Web et des messages sociaux en lien avec cet attentat. Considérant que ce tragique événement ciblait les femmes qui poursuivaient leur parcours éducatif en vue de l'exercice d'une profession majoritairement exercée par des hommes, le Conseil juge primordial de rendre hommage à celles qui ont trouvé la mort pour le rôle qu'elles ont joué dans l'évolution des mentalités.

Journée internationale des femmes – 8 mars 2024

En 2024, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, la présidente du Conseil a rendu hommage à celles qui travaillent comme bénévoles ou comme employées. Elle a donc tenu à exprimer ses remerciements aux huit femmes nommées à la table de l'organisme, aux 45 femmes qui siègent bénévolement au sein des comités et des commissions et aux 19 femmes qui travaillent parmi le personnel de la permanence du Conseil. M^{me} Brodeur a souligné leur engagement quotidien dans la réalisation de leur mandat, particulièrement pour rendre les milieux de l'éducation inclusifs. Au fil des ans, le Conseil veille à l'égalité de la représentation des genres dans ses instances et dans son équipe de la permanence. Il est à noter toutefois que, tout comme dans la plupart des autres organismes en éducation, l'on y observe une majorité féminine.

5.9 Publications du Conseil en 2024-2025

Au total, le Conseil a produit sept publications dont la diffusion a été effectuée entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025. Pour cette année financière, aucun avis réglementaire n’a été demandé par le ministre de l’Éducation ni par la ministre de l’Enseignement supérieur. Aucun document de la collection *Études et recherches* n’a été rédigé par le personnel de la permanence du Conseil ni aucune collaboration à la rédaction qui concerne plus d’une instance de l’organisme n’a été produite.

REBE 2023-2025

19 mars 2025 – Rapport sur l’état et les besoins de l’éducation 2023-2025, intitulé *La complexité du système éducatif sous le regard du Conseil supérieur de l’éducation*

Avis d’initiative

7 mai 2024 – *Un cadre national de qualification pour reconnaître, comparer et soutenir le développement des compétences au Québec*

6 décembre 2024 – *Ensemble pour les enfants : une collaboration école, famille et communauté*

17 janvier 2025 – *Soutenir l’engagement scolaire des élèves au secondaire : arrimer qualité, diversité et accessibilité*

Rapport adopté par la table du Conseil

11 février 2025 – *L’offre de la formation à distance et son incidence sur les étudiantes et les étudiants universitaires : un portrait à coconstruire*

Collaboration avec un autre organisme consultatif public, la Commission de l’éthique en science et en technologie

25 avril 2024 – *Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques*

Document administratif

25 septembre 2024 – *Rapport annuel de gestion 2023-2024*

5.10 Loi du Conseil supérieur de l'éducation

Cette section présente la *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation*, extraite du site Web de Légis Québec, à l'adresse <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-60>, à jour au 24 mars 2025.



© Éditeur officiel du Québec

À jour au 1^{er} mai 2024
Ce document a valeur officielle.

chapitre C-60

LOI SUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

ATTENDU que tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité;

Attendu que les parents ont le droit de choisir les établissements qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants;

Attendu que les personnes et les groupes ont le droit de créer des établissements d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins;

Attendu qu'il importe d'instituer, suivant ces principes, en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation, un Conseil supérieur de l'éducation pour collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les conseiller sur toute question relative à l'éducation.

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES ABROGATIVES

1. Un organisme, ci-après appelé «Conseil», est institué sous le nom de «Conseil supérieur de l'éducation».

S. R. 1964, c. 234, a. 1.

2. Le Conseil est composé de 22 membres.

S. R. 1964, c. 234, a. 2; 2000, c. 24, a. 2.

3. Les membres de l'Assemblée nationale ainsi que les personnes qui ne résident pas au Québec ne peuvent être membres du Conseil et, le cas échéant, de ses commissions.

S. R. 1964, c. 234, a. 3; 1968, c. 9, a. 79; 1969, c. 66, a. 1; 2000, c. 24, a. 3; 2006, c. 52, a. 2; 2013, c. 28, a. 107.

4. Les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socio-économiques.

Ces membres sont nommés sur la recommandation du ministre, après consultation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

S. R. 1964, c. 234, a. 4; 1993, c. 26, a. 29; 1993, c. 51, a. 22; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 4; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 3; 2013, c. 28, a. 108.

5. Ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans.

À la fin de leur mandat, les membres du Conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

S. R. 1964, c. 234, a. 5; 1990, c. 8, a. 67; 2006, c. 52, a. 4.

6. (*Abrogé*).

S. R. 1964, c. 234, a. 6; 1999, c. 17, a. 2; 2000, c. 24, a. 5.

7. Le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sont d'office membres adjoints du Conseil, mais n'ont pas droit de vote. Ils peuvent désigner une personne pour les suppléer.

Ils doivent transmettre au Conseil et, le cas échéant, à ses commissions les renseignements disponibles que ceux-ci requièrent.

S. R. 1964, c. 234, a. 7; 1993, c. 26, a. 30; 1993, c. 51, a. 23; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 6; 2002, c. 63, a. 1; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 5; 2013, c. 28, a. 109.

8. Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président.

Il exerce ses fonctions à temps plein.

S. R. 1964, c. 234, a. 8; 2000, c. 24, a. 7.

9. Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur toute question relative à l'éducation.

À cette fin, le Conseil doit, au moins à tous les deux ans, faire rapport aux ministres sur l'état et les besoins de l'éducation.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dépose le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

S. R. 1964, c. 234, a. 9; 1985, c. 21, a. 24; 1988, c. 41, a. 88; 1993, c. 26, a. 31; 1993, c. 51, a. 24; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 6; 2013, c. 28, a. 110.

10. Dans l'exercice de cette fonction, le Conseil peut:

1° donner aux ministres des avis ou leur faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;

2° solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation;

3° effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

S. R. 1964, c. 234, a. 10; 1969, c. 66, a. 2; 1985, c. 21, a. 25; 1988, c. 41, a. 88; 1993, c. 51, a. 25; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 7; 2013, c. 28, a. 111.

10.1. Le Conseil doit donner son avis au ministre et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, selon le cas, sur tout projet de règlement que ceux-ci sont tenus de lui soumettre ainsi que sur toute question qu'ils lui soumettent.

2006, c. 52, a. 8; 2013, c. 28, a. 112.

10.2. Le Conseil peut adopter un règlement de régie interne.

2006, c. 52, a. 8.

11. Le Conseil peut tenir ses séances à tout endroit au Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 11; 1999, c. 17, a. 3; 2006, c. 52, a. 9.

12. Les membres du Conseil et, le cas échéant, de ses commissions ne reçoivent aucun traitement. Ils sont indemnisés de ce qu'il leur en coûte pour assister aux assemblées et reçoivent une allocation de présence fixée par le gouvernement.

Le président reçoit un traitement fixé par le gouvernement.

S. R. 1964, c. 234, a. 12; 1986, c. 78, a. 1; 1999, c. 17, a. 4; 2000, c. 24, a. 8; 2006, c. 52, a. 10; 2013, c. 28, a. 113.

13. Le secrétaire ainsi que les autres membres du personnel du Conseil sont nommés conformément à la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1).

S. R. 1964, c. 234, a. 13; 1965 (1^{re} sess.), c. 14, a. 81; 1978, c. 15, a. 140; 1983, c. 55, a. 161; 2006, c. 52, a. 11.

14. Le Conseil et, le cas échéant, ses commissions ont leur secrétariat dans le territoire de la Ville de Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 14; 1966-67, c. 85, a. 2; 1979, c. 23, a. 25; 1999, c. 40, a. 83; 2000, c. 24, a. 9; 2000, c. 56, a. 220; 2006, c. 52, a. 12; 2013, c. 28, a. 114.

14.1. Le Conseil doit, au plus tard le 30 juin de chaque année faire au ministre et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Le ministre dépose ce rapport devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

1993, c. 26, a. 32; 1993, c. 51, a. 26; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2013, c. 28, a. 115.

15. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 15; 2000, c. 24, a. 10.

16. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 16; 2000, c. 24, a. 10.

17. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 17; 2000, c. 24, a. 10.

18. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 18; 1990, c. 8, a. 68; 2000, c. 24, a. 10.

19. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 19; 1993, c. 51, a. 27; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 10.

20. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 20; 1986, c. 78, a. 2; 2000, c. 24, a. 10.

21. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 21; 1965 (1^{re} sess.), c. 14, a. 81; 1978, c. 15, a. 140; 1983, c. 55, a. 161; 2000, c. 24, a. 10.

22. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 22; 1968, c. 23, a. 8; 1985, c. 21, a. 26; 1988, c. 41, a. 88; 1988, c. 84, a. 568; 1990, c. 8, a. 69; 1993, c. 51, a. 28; 1994, c. 16, a. 50; 1997, c. 47, a. 65; 2000, c. 24, a. 10.

23. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 23; 1988, c. 84, a. 569; 1993, c. 51, a. 29; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 10.

23.1. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.2. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 13; 2013, c. 28, a. 116.

23.3. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.4. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2005, c. 28, a. 195; 2013, c. 28, a. 116.

23.5. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.6. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.7. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.8. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

24. Le Conseil peut former des commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières.

S. R. 1964, c. 234, a. 24; 1969, c. 66, a. 3; 1979, c. 23, a. 26; 1979, c. 80, a. 54; 1993, c. 26, a. 33; 2006, c. 52, a. 14.

25. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 25; 2006, c. 52, a. 15.

26. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 26; 2006, c. 52, a. 15.

27. *(Abrogé).*

1969, c. 66, a. 4; 1999, c. 17, a. 6; 2000, c. 24, a. 11; 2006, c. 52, a. 15.

28. Les commissions du Conseil peuvent siéger en tout endroit au Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 27; 2000, c. 24, a. 12; 2006, c. 52, a. 16; 2013, c. 28, a. 117.

29. La charge d'un membre du Conseil devient vacante si le membre décède, cesse d'avoir les qualités requises, refuse de l'accepter, démissionne par écrit, ou n'assiste pas à quatre séances consécutives du Conseil.

1969, c. 66, a. 5; 2000, c. 24, a. 13; 2006, c. 52, a. 17; 2013, c. 28, a. 118.

30. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 28; 1969, c. 66, a. 6; 1979, c. 23, a. 27; 1984, c. 39, a. 557; 1985, c. 21, a. 27; 1988, c. 84, a. 570; 1992, c. 68, a. 157; 1993, c. 51, a. 30; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 14; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 18.

30.1. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est chargé de l'application de la présente loi.

1985, c. 21, a. 28; 1993, c. 51, a. 31; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195.

31. *(Abrogé).*

1982, c. 21, a. 1; 1986, c. 101, a. 10; 1988, c. 84, a. 571; 2000, c. 24, a. 15.

32. *(Abrogé).*

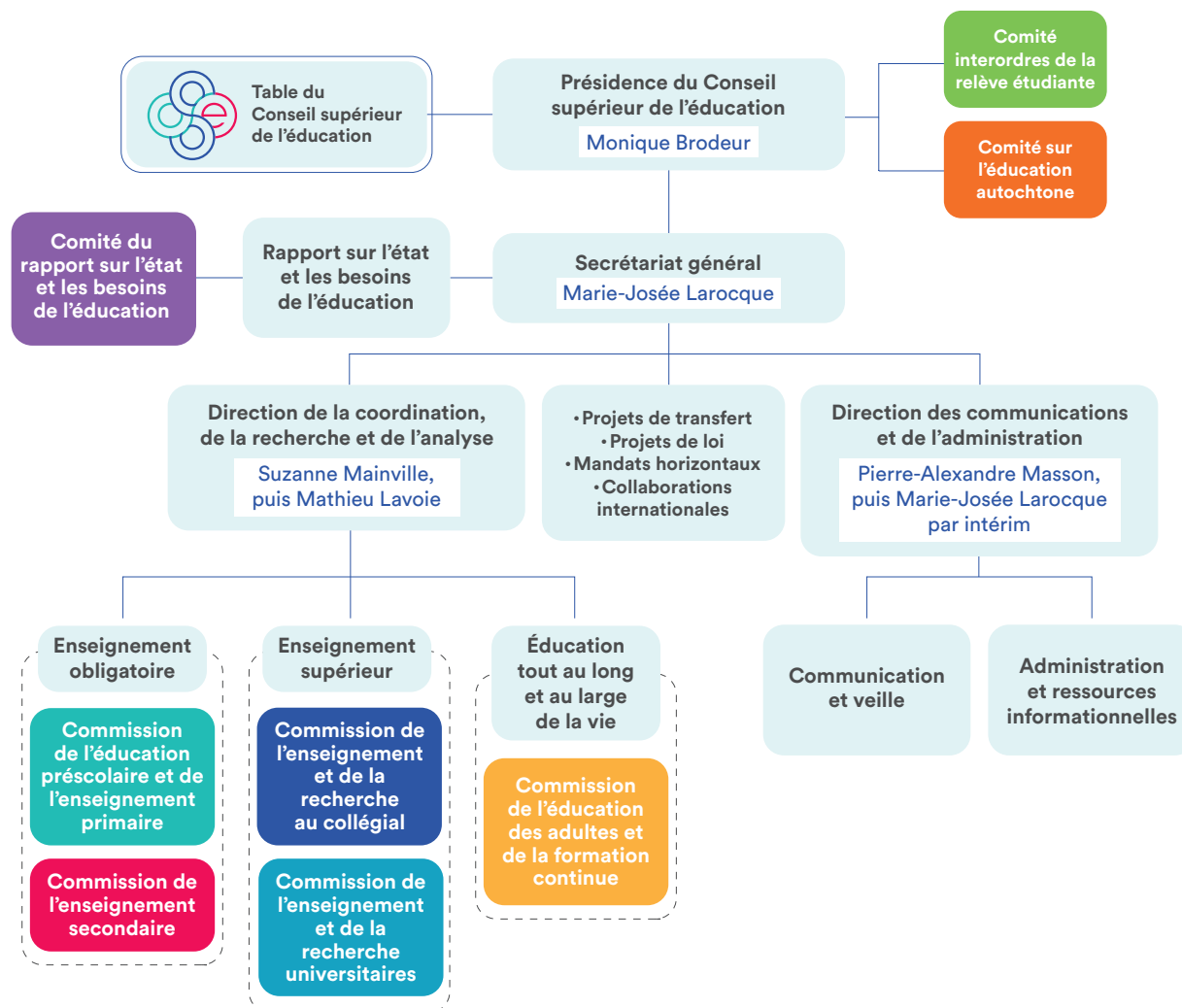
1986, c. 101, a. 10; 1988, c. 84, a. 572; 1994, c. 11, a. 1; 1999, c. 28, a. 1; 2000, c. 24, a. 16.

ANNEXES ABROGATIVES

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la refonte des lois (chapitre R-3), le chapitre 234 des Statuts refondus, 1964, tel qu'en vigueur au 31 décembre 1977, à l'exception du préambule, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du chapitre C-60 des Lois refondues.

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la refonte des lois et des règlements (chapitre R-3), le préambule du chapitre 234 des Statuts refondus, 1964, tel qu'en vigueur au 1^{er} novembre 1980, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur de la mise à jour au 1^{er} novembre 1980 du chapitre C-60 des Lois refondues.

5.11 Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation au 31 mars 2025



5.12 Liste des membres du Conseil et de ses commissions et comités

Les membres de la table du Conseil supérieur de l'éducation		
Nom	Fonction	Mandat en cours*
Brodeur, Monique	Présidente	
Membres		
Boudreau, Valérie	Directrice d'établissement d'enseignement	2025
Bourdon, Sylvain	Professeur associé, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke, et président de la CEAFC	2025
Brice, Scheila	Conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de Laval	2025
Charette, Marc-Antoine	Étudiant au doctorat en éducation, Université de Sherbrooke, et président par intérim du CIRÉ	2025
Corbo, Claude	Recteur émérite de l'Université du Québec à Montréal	2025
Drapeau, Julie	Directrice adjointe, École secondaire des Bâtisseurs, Centre de services scolaire De la Jonquière	2025
Habel, Malika	Ancienne directrice générale du Collège de Maisonneuve, et présidente de la CERC et du CREBE 2023-2025	2025
Hétu, Michaël	Enseignant de français, Cégep André-Laurendeau	2025
Mondésir Villefort, Elsa	Consultante en participation citoyenne et membre du CREBE 2023-2025	2025
Montpetit, David	Directeur des services éducatifs, Collège Charles-Lemoyne, porte-parole du CEA et membre du CREBE 2023-2025	2025
Petit, Benoit	Conseiller pédagogique, Service national du RÉCIT pour les gestionnaires scolaires, Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe	2025
Piché, Sébastien	Directeur des études, Collège de Bois-de-Boulogne	2025
Talon, Marie-Hélène	Directrice adjointe, Confédération des organismes familiaux du Québec	2025
Volcy, Yves-Michel	Directeur général, Centre de services scolaire de Laval	2025
Membres adjoints d'office		
Périgny, Sylvain	Sous-ministre adjoint aux affaires universitaires, à la recherche et à la transformation numérique, ministère de l'Enseignement supérieur	
Sirois, Marc	Sous-ministre associé à la réussite éducative et à la main-d'œuvre, ministère de l'Éducation	
Secrétaire générale		
Larocque, Marie-Josée	Secrétaire générale	

* Mandats en cours en attente de nomination ou de renouvellement

Les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP)*	
Nom	Fonction
Boudreau, Valérie	Présidente de la Commission, membre de la table du Conseil et directrice d'établissement d'enseignement
Bluteau, Jonathan	Professeur agrégé, Université du Québec à Montréal
Brosseau, Benoit	Conseiller à l'éducation préscolaire, Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Charpenet, Guillaume	Enseignant au primaire, Externat St-Jean-Berchmans
Desrosiers, Guédeline	Enseignante au primaire, École Sainte-Gertrude, Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Faubert, Catherine	Parent, Secteur du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Grenier, Karine	Enseignante au préscolaire, Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, et membre du CREBE 2023-2025
Lavoie, Nathalie	Conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de Montréal
Leclerc-Tremblay, Julie-Soleil	Conseillère pédagogique, Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Maloney, Philippe	Directeur d'écoles primaires, Centre de services scolaire du Fer, et membre du CREBE 2023-2025
Moïse, Léna Céline	Psychologue, Commission scolaire English-Montréal
Monney, Nicole	Professeure, Université du Québec à Chicoutimi
Coordonnateur	
Lafond, Bruno	

* Mandats s'étant terminés le 28 janvier 2025

Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire (CES)*	
Nom	Fonction
Petit, Benoit	Président de la Commission, membre de la table du Conseil et conseiller pédagogique, Service national du RÉCIT pour les gestionnaires scolaires, Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Berryman, Edward	Directeur du collège constituant et directeur des études, Cégep Champlain–Saint-Lawrence
Gasc, Hélène	Directrice des études, Cégep de Matane
Granger, Nancy	Professeure agrée, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke, et conseillère à la reconnaissance des acquis et des compétences au MEQ
Guité, Katia	Coordonnatrice des services éducatifs, Centre de services scolaire René-Lévesque
Harnois, Valérie	Conseillère pédagogique en insertion professionnelle, Centre de services scolaire des Mille-Îles, et membre du CREBE 2023-2025
Jenniss, Tony	Conseiller en réussite scolaire, langues et cultures, Conseil en Éducation des Premières Nations, et membre du CREBE 2023-2025 et du CEA
McCourt, Peggy	Directrice, École secondaire régionale Alexander Galt, Commission scolaire Eastern Townships
Paul, Marlène	Enseignante de mathématiques, Centre Nipimishkan
Poirier, Anne-Marie	Chargée de cours, Université de Montréal, et consultante en éducation
Pouliot, Éric	Directeur général adjoint, Centre de services scolaire des Navigateurs
Roy, Marc Patrick	Parent, Secteur du Centre de services scolaire de Laval
Turcotte, Michel	Directeur adjoint, Service des ressources éducatives, Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
Coordonnatrice	
Bédard, Mélanie	

* Mandats s'étant terminés le 23 janvier 2025

Les membres de la Commission de la recherche et de l'enseignement au collégial (CERC)*	
Nom	Fonction
Habel, Malika	Présidente de la Commission et du CREBE 2023-2025, membre de la table du Conseil et ancienne directrice générale, Collège de Maisonneuve
Bouchard, Nathalie Nicole	Conseillère pédagogique à la recherche, Cégep de Granby
Charbonneau, Renée	Enseignante en Technologie d'analyses biomédicales, Cégep de Rosemont
Côté, Odette	Ancienne directrice générale, Cégep régional Champlain
Doutreloux, Émilie	Professeure adjointe, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval
Gaudreault, Marco	Chercheur au groupe ECOBES, Cégep de Jonquière
Gingras, René	Directeur général, Cégep de Rivière-du-Loup
Gruslin, Édith	Enseignante au Département de biologie et biotechnologies, Collège Ahuntsic
Rochette, Marc	Directeur des études, Campus Notre-Dame-de-Foy
Sauvé, Marie-Josée	Conseillère d'orientation, Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
Coordonnatrice	
Bérubé, Katie	

* Mandats en cours

Les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires (CERU)*	
Nom	Fonction
Brodeur, Monique	Présidente par intérim de la Commission et présidente de la table du Conseil
Bensoussan, David	Professeur, École de technologie supérieure
Del Degan, Real	Conseiller principal en planification et rapports stratégiques, Université McGill
Forget, Hélène	Doyenne des études, Université du Québec en Outaouais
Garin, Élisabeth	Directrice du Service de la planification et de la performance, Fonds de recherche du Québec
Hébert, Carolyne	Agente de recherche responsable du bureau du développement de programmes et du soutien pédagogique, Institut national de la recherche scientifique, et membre du CREBE 2023-2025
Lacasse, Michel	Étudiant au doctorat en administration et politiques de l'éducation, Université Laval
Langevin, Serge	Professeur titulaire à la retraite, Faculté de médecine et sciences de la santé, Université de Sherbrooke
Leonelli, Richard	Professeur titulaire en physique, Université de Montréal
Moliner, Carmen	Chargée de formation pratique et coordonnatrice de la formation clinique, École de réadaptation, Université de Sherbrooke
Munn, Yves	Chargé de projets pédagonumériques, Université du Québec à Montréal
Coordonnatrice	
Hébert, Claudine	

* Mandats en cours

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CEAFC)*	
Nom	Fonction
Bourdon, Sylvain	Président de la Commission, membre de la table du Conseil et professeur associé, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke
April, Éric	Directeur, Direction de la formation continue et aux entreprises, Cégep du Vieux Montréal
Arcand, Sébastien	Professeur titulaire, Département de management, HEC Montréal
Bernier, Amélie	Professeure en gestion des ressources humaines et en relations industrielles, Université TÉLUQ
Coutant, Isabelle	Agente de recherche et de développement en éducation des adultes, Institut de coopération pour l'éducation des adultes
De Courcy, Marie-Christine	Directrice, Centre Sainte-Croix, Centre de services scolaire de Montréal
Dupuis, Stéphane	Conseiller pédagogique en formation professionnelle, Centre de services scolaire des Sommets
Fontaine-Dumais, Stéphanie	Directrice des services aux membres, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, et membre du CEA
Hamel, Denis	Vice-président, politiques de développement de la main-d'œuvre, Conseil du patronat du Québec
Hurtubise, Isabelle-Line	Conseillère à l'éducation des adultes et à la formation continue, Centrale des syndicats du Québec
Malric, Benoît	Conseiller stratégique
Melançon, François	Ancien directeur général par intérim, Corporation de développement communautaire de l'Érable
Ntsogo, Ambroise	Directeur adjoint, Centre d'éducation des adultes de LaSalle, Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, et membre du CREBE 2023-2025
Roy, Nancy	Directrice adjointe à la formation continue, Cégep de St-Hyacinthe
Turmel, Hélène	Agente de développement, persévérance scolaire, Centre Saint-Michel, Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, et membre du CREBE 2023-2025
Coordonnatrice	
Langlois, Nathalie	

* Mandats en cours

Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (CREBE) 2023-2025*	
Nom	Fonction
Habel, Malika	Présidente du Comité et de la CERC, membre de la table du Conseil et ancienne directrice générale, Collège de Maisonneuve
Adda-Bouchard, Yasmine	Étudiante à la maîtrise en virologie et immunologie, Institut national de la recherche scientifique, et membre du CIRÉ
Bourgoin, Annie	Enseignante de français, Cégep de Rivière-du-Loup
Deschenaux, Frédéric	Professeur en sciences de l'éducation, Université du Québec à Rimouski
Grenier, Karine	Enseignante au préscolaire, Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, et membre de la CEPEP
Guité, Katia	Coordonnatrice, Services éducatifs jeunes et adultes, formation professionnelle et continue, Centre de services scolaire René-Lévesque, et membre de la CES
Hébert, Carolyne	Agente de recherche responsable du bureau du développement de programmes et du soutien pédagogique, Institut national de la recherche scientifique, et membre de la CERU
Jenniss, Tony	Conseiller pédagogique TIC du Conseil en Éducation des Premières Nations, et membre de la CES et du CEA
Maloney, Philippe	Directeur d'écoles primaires, Centre de services scolaire du Fer, et membre de la CEPEP
Mondésir Villefort, Elsa	Conseillère en participation citoyenne et membre de la table du Conseil
Montpetit, David	Directeur des services éducatifs, Collège Charles-Lemoyne, porte-parole du CEA et membre de la table du Conseil
Ntsogo, Ambroise	Directeur adjoint, Centre d'éducation des adultes de LaSalle, Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, et membre de la CEAFC
Turmel, Hélène	Agente de développement, persévérance scolaire, Centre Saint-Michel, Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, et membre de la CEAFC
Vilaisak, Charles	Registraire, Collège Marianopolis
Coordonnatrice	
Forget-Dubois, Nadine	

* Mandats en cours

Les membres du Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ)*	
Nom	Fonction
Charette, Marc-Antoine	Président par intérim du Comité et membre de la table du Conseil
Adda-Bouchard, Yasmine	Étudiante à la maîtrise en virologie et immunologie, Institut national de la recherche scientifique, et membre du CREBE 2023-2025
Bégin, Juliette	Étudiante au baccalauréat en ergothérapie, Université de Montréal
Bergeron, Andréanne	Étudiante au certificat d'aptitude en langue seconde, Université Laval
Binette-Laporte, Floriane	Étudiante au doctorat en éducation, Université du Québec à Montréal
Bisaillon, Jérémie	Étudiant au doctorat en éducation, Université du Québec à Montréal
Landry, Sébastien	Étudiant à la maîtrise en éthique – volet politique, Université du Québec à Rimouski
Pelletier, Cassandre	Étudiante au baccalauréat en psychologie et littérature, Université McGill
Responsable	
Bédard, Mélanie (par intérim)	

* Mandats en cours

Les membres du Comité sur l'éducation autochtone (CEA)*	
Nom	Fonction
Montpetit, David	Directeur des services éducatifs, Collège Charles-Lemoyne, porte-parole du CEA et membre du CREBE 2023-2025
Fontaine-Dumais, Stéphanie	Directrice des services aux membres, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, et membre de la CEAFC
Jenniss, Tony	Conseiller pédagogique TIC, Conseil en Éducation des Premières Nations, et membre de la CES et du CREBE 2023-2025
Responsable	
Poste vacant	

* Mandats en cours



50-0812

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec



   @csequebec
cse.gouv.qc.ca